



Recueil de textes XX^e siècle

Dairine O'Kelly



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/ml/359>

DOI : 10.4000/ml.359

ISSN : 2274-0511

Éditeur

Association Modèles linguistiques

Édition imprimée

Date de publication : 1 juillet 2011

Pagination : 29-83

Référence électronique

Dairine O'Kelly, « Recueil de textes XX^e siècle », *Modèles linguistiques* [En ligne], 64 | 2011, mis en ligne le 05 septembre 2013, consulté le 01 juillet 2021. URL : <http://journals.openedition.org/ml/359> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ml.359>

Recueil de textes xx^e siècle

1. Albert SECHEHAYE (1908)

Dans ce court extrait, Sechehaye pose le mode comme catégorie transcendante, antérieure au temps et à l'aspect. Inspiré, sans doute, par la thèse de Bréal, selon laquelle c'est la volonté humaine qui est au cœur du langage, il reprend les idées exposées dans l'extrait cité ci-dessus (page ?). Le terme « mode » recouvre donc tout ce qui est du ressort de l'attitude psychologique du « sujet ». Les exemples d'illustration — *doute, affirmation réservée, concession, interrogation, etc.*, indiquent clairement qu'il s'agit, non pas uniquement de la morphologie du verbe, mais de modalités phrastiques en tous genres, c'est-à-dire de toutes les interventions du sujet en tant que *metteur en forme*. Par « sujet », il faut donc comprendre *sujet parlant* et non *sujet grammatical*, support du verbe.

Est modal en grammaire tout ce qui exprime le mode du sujet, son attitude psychologique à l'égard de l'idée exprimée.

Tout indique que dans l'évolution des langues vers une perfection relative, l'expression modale a toujours précédé celle des valeurs d'ordre logique et strictement intellectuelles ; les modes des verbes sont plus anciens que leurs temps ; c'est un fait bien connu.

[...] Les idées modales sont tout entières dans l'attitude prise par le sujet à l'égard de l'objet auquel il pense : ainsi le doute, l'affirmation réservée, la concession, l'interrogation, le souhait, l'ordre catégorique, etc. en sont des exemples.

Programme et méthodes de la linguistique théorique, 1908

2. Charles BALLY (1909)

Ce premier extrait des écrits de Charles Bally, parut en 1909, est contemporain, à un an près, du *Programme et méthodes de la linguistique* de son collègue Sechehaye. La stylistique, telle qu'elle est définie par Bally,

s'intéressera à tout ce qui participe du « côté subjectif du langage » (Bréal). Ce que Sechehaye appelle l'attitude psychologique devient « l'action des faits de langage sur la sensibilité ». Par rapport à Bréal, qui se contente d'établir la différence entre l'expression de la subjectivité et la prédication des « faits eux-mêmes », Bally fait un pas de plus.

Il se propose, dans un premier temps, d'identifier et d'étiqueter les faits expressifs, ce qui implique l'établissement d'une typologie fondée sur des critères logiques. Dans un second temps, il passera à l'essentiel, à savoir l'élaboration d'une systématique des moyen d'expression de la « sensibilité »

§ 19. Définition. *La stylistique étudie donc les faits d'expression du langage organisé du point de vue de leur contenu affectif, c'est-à-dire l'expression des faits de la sensibilité par le langage et l'action des faits de langage sur la sensibilité.*

Si l'on compare cette définition sommaire avec l'explication analytique du § 181, on voit que la recherche de cet objet se trouve encadrée dans une étude préparatoire et dans une étude constructive, qui en est du reste une partie intégrante et même le point culminant.

La partie préparatoire comprend la délimitation et l'identification des faits expressifs. Délimiter un fait d'expression, c'est tracer, dans l'agglomération des faits de langage dont il fait partie, ses limites propres, celles qui permettent de l'assimiler à l'unité de pensée dont il est l'expression ; l'identifier, c'est procéder à cette assimilation en définissant le fait d'expression et en lui substituant un terme d'identification simple et logique, qui corresponde à une représentation ou à un concept de l'esprit.

Ces deux opérations purement intellectuelles, sont étrangères à l'étude stylistique proprement dite, mais lui sont nécessaires : ce n'est que par la détermination du contenu logique d'une expression que sa valeur affective peut être mise en évidence.

La partie proprement stylistique de notre étude comprend les caractères affectifs des faits d'expression, les moyens mis en œuvre par la langue pour les produire, les relations réciproques existant entre ces faits, enfin l'ensemble du système expressif dont ils sont les éléments.

Il faut le répéter, la première partie ne saurait être revendiquée par la stylistique seule ; elle pourrait aussi bien être réclamée par la grammaire et

-
1. Bally y analyse cette phrase extraite du *Gendre de Monsieur Poirier* d'Émile Augier : « Eh bien ! cher beau-père, comment gouvernez-vous ce petit désespoir ? Êtes-vous toujours furieux contre votre panier percé de gendre ? ».

la lexicologie ; mais d'autre part la stylistique ne peut s'en désintéresser, parce que c'est de la manière dont ces faits sont étudiés que dépend le succès de sa recherche propre : si les fondements logiques de notre science occupent une grande place dans ce livre, c'est que cette étude s'inspire généralement de méthodes empiriques, incompatibles avec le but que nous poursuivons, et capables de fausser dès le début la vue des faits.

Traité de stylistique française, pp. 16-17

3. Antoine MEILLET (1920)

On ne peut qu'être frappé par la ressemblance entre les définitions de Meillet et de Secheyne. Si Meillet s'est effectivement inspiré de son collègue suisse, les petites modifications sont d'autant plus intéressantes.

Est modal en grammaire tout ce qui exprime le mode du sujet, son *attitude psychologique* à l'égard de l'idée exprimée. (Secheyne)

Sous le nom de modes on entend les formes au moyen desquelles est indiquée l'*attitude mentale* du sujet parlant par rapport au procès indiqué par le verbe (Meillet).

Le terme *psychologique*, qui dès les années vingt commençait à avoir des connotations qui s'éloignaient des préoccupations des philologues, est remplacée par « mental » ; l'ambiguïté du terme *sujet* est levée par l'ajout « parlant ». Et plus important, Meillet énonce clairement que, pour lui, le domaine du mode est essentiellement le « procès indiqué par le verbe »

À la différence de l'orientation énonciative de Secheyne et de Bally, l'approche de Meillet est proprement philologique et diachronique.

En prenant comme critère les marques sémiologiques, il commence par faire observer la ressemblance entre les formes utilisées pour énoncer un fait (faire une prédication) et donner un ordre, aussi bien en grec ancien qu'en français contemporain : *chante-moi une chanson* et *tu chantes bien*, et d'ajouter que, très souvent, la forme de la deuxième personne qui sert à ordonner est celle du radical du verbe (marche / march-er) Il en conclut que l'impératif est la forme essentielle du verbe.

Si, comme Secheyne, il envisage la langue comme une longue marche, à partir d'un état primitif vers un état évolué, à la différence de son collègue suisse, il n'assimile pas cette « perfection » atteinte avec l'expression de la subjectivité, mais plutôt comme un mouvement conduisant du concret vers l'abstrait.

Ainsi la langue « primitive » qui marquait explicitement la modalité phrastique, disposait de 3 modes : l'*indicatif* pour énoncer les faits, le *subjonctif* pour exprimer la volonté, et l'*optatif* pour marquer le souhait. Dans la plupart des langues, l'optatif disparaît rapidement, laissant un

système binaire qui oppose l'indicatif au subjonctif ; ce-dernier prenant en charge l'expression de la subjectivité.

Avec l'élaboration de la syntaxe, le subjonctif devient rapidement le mode de la subordination. Avec le conditionnel, le français a constitué un nouveau mode grammatical qui, dans certains cas, peut exprimer l'ancien mode optatif (*je ferais volontiers ceci* : c'est mon souhait), mais la plupart du temps, il figure en *apodose* dans les phrases qui expriment des conditions.

Sur les caractères du verbe

(LE MODE)

Sous le nom de modes on entend les formes au moyen desquelles est indiquée l'attitude mentale du sujet parlant par rapport au procès indiqué par le verbe.

On pourrait s'attendre à ce que la différence entre l'énonciation des faits et le commandement détermine deux catégories grammaticales tranchées. Or, il se trouve que souvent les différences entre les formes qui servent à énoncer et celle qui servent à commander sont nulles ou minimales. Ainsi, en grec, c'est une même forme *phérete* qui sert à indiquer le fait : « vous portez », et le commandement : « portez ». En français, c'est exactement la même forme verbale qui sert à énoncer et à ordonner ; seulement dans un cas il y a pronom préfixé, et dans l'autre non : *chante* ou *tu chantes* (l'*s* est purement graphique), *viens* et *tu viens*, etc. En latin, il y a une légère différence entre les formes qui servent à énoncer et celles qui servent à commander, mais cette différence ne porte que sur la désinence, nullement sur le radical : *canta* « chante », et *cantate* « chantez » ne se distinguent que légèrement de *cantas* « tu chantes », *cantatis* « vous chantez ». L'absence ou la faiblesse de la distinction entre les formes qui servent à deux usages aussi distincts que l'énonciation et le commandement vient de ce que, dans le discours parlé, la situation des interlocuteurs et le ton du discours indiquent assez si l'on énonce ou si l'on commande.

On remarquera seulement, en passant, que la forme qui sert à ordonner, à la 2^e personne du singulier, ou bien se confond avec le radical du verbe, ou s'en distingue assez peu : ainsi en français *chante*, *viens*, *cours*, etc. C'est que l'on parle surtout pour obtenir quelque action de l'interlocuteur, et que, au fond, l'impératif est la forme essentielle du verbe. Les textes écrits, sur lesquels les linguistes opèrent le plus souvent, donnent à cet égard une idée fautive de la réalité.

En revanche, — et surtout chez les demi-civilisés ou chez des hommes de faible culture, — le sujet parlant tend à marquer son attitude vis-à-vis du procès dont il s'agit. Il tient à indiquer expressément le fait ou le désir, la volonté, la certitude ou la possibilité. Ici encore le développement des formes au cours de l'histoire des langues indo-européennes est instructif.

L'indo-européen commun, organe d'un peuple simplement demi-civilisé, distinguait un indicatif, au moyen duquel on énonçait le procès, de deux « modes » dont la forme apparaît comme dérivée par rapport à celle de l'indicatif : le subjonctif, qui servait à exprimer une volonté, et l'optatif, qui servait à indiquer une possibilité ou un désir. Mais cette distinction de trois modes ne s'observe plus que dans les deux langues de la famille indo-européenne attestée à la date la plus ancienne et sous la forme la plus archaïque : le grec et l'indo-iranien. Car, dès le début, la langue tend à ne plus opposer que deux modes : l'un, l'indicatif, énonçant le procès comme un fait, l'autre, dit subjonctif, de forme dérivée, énonçant le procès avec quelque considération subjective : volonté, désir, possibilité. En grec et en iranien, l'optatif s'est éliminé d'assez bonne heure (l'optatif grec était sorti de l'usage de la langue parlée dès le 1^{er} siècle après J.-C.) ; en sanskrit, c'est le subjonctif qui a succombé, bien avant le début de l'ère chrétienne à ce qu'il semble. Et partout, il n'est resté qu'un seul mode à valeur subjective. On n'est donc pas surpris de constater que des langues comme le latin, l'irlandais, les dialectes germaniques offrent un seul mode distinct de l'indicatif.

Du reste, avec le temps et le progrès de la culture, le mode unique opposé à l'indicatif change de rôle. En indo-européen, chaque mode avait sa valeur sémantique propre. Peu à peu, au fur et à mesure que la structure des phrases se complique et qu'à l'usage dominant des phrases simplement coordonnées et des phrases relatives, se superpose un système compliqué de phrases subordonnées, le mode à forme dérivée sert surtout à caractériser certains types de subordonnées et certaines nuances de sens chez les subordonnées. Déjà en latin, le subjonctif est avant tout un outil de la subordination ; il sert à caractériser certains types de subordonnées ou certaines valeurs spéciales chez les subordonnées : *hominem quaero qui veniat* « je cherche un homme pour qu'il vienne » diffère absolument de *hominem quaero qui venit* « je cherche l'homme qui vient ». On retrouve facilement dans les phrases où figure le subjonctif latin, la nuance de la volonté, celle de la possibilité, mais tout cela lié la plupart du temps à certains types de phrases dépendantes. Il est relativement rare que le subjonctif latin s'emploie dans une phrase principale, avec sa valeur propre ; la grande majorité des exemples figure dans des phrases dépendants.

Le français, qui oppose *je crois qu'il le veut* à *je ne crois pas qu'il le veuille*, par exemple, et *je sais qu'il vient* à *je veux qu'il vienne*, montre bien comment le subjonctif, qui d'abord exprimait la sensibilité du sujet parlant, est aujourd'hui le moyen de caractériser certains types de phrases. Aussi le français a-t-il constitué un nouveau type modal, qui a une valeur surtout grammaticale, le conditionnel : *je ferais volontiers ceci si vous vouliez*. Parfois le conditionnel sert à indiquer la possibilité, dans des conditions assez pareilles à celles où l'on rencontre certains optatifs grecs anciens : *je ferais volontiers ceci* ; mais son rôle le plus ordinaire est de figurer dans des phrases exprimant une condition.

On remarquera ce qui se passe dans certaines langues indo-européennes qui ont derrière elle un long développement, puisque les plus anciens monuments sont du IX^e siècle après Jésus-Christ pour le slave, du XVI^e pour le groupe baltique, et où par suite le mode a pu s'altérer beaucoup ; elles ont perdu jusqu'à l'opposition d'un « subjonctif » et d'un indicatif, sans doute parce que, demeurant à un stade archaïque et servant à des populations relativement arriérées, elles sont allées jusqu'au bout de l'évolution avant d'avoir beaucoup développé la subordination.

Ainsi le rôle du « mode » a varié, au fur et à mesure que le sujet parlant a moins éprouvé le besoin de marquer, dans les formes verbales qu'il emploie, son attitude mentale vis-à-vis des procès indiqués.

« Sur les caractères du verbe »

Revue philosophique, t. LXXXIX, 1920

dans *Linguistique historique et linguistique générale*, pp. 190-193

4. Ferdinand BRUNOT (1922)

La modalité, selon Ferdinand Brunot, repose sur une opposition proprement phénoménologique mettant face à face *l'homme* d'un côté et *l'univers des choses* de l'autre. Transcendant l'organisation syntaxique, la modalité intègre tous nos dires, hormis les cas où la chose désignée par l'« action énoncée » ne se prête pas à l'appréciation subjective de l'homme. Les énoncés *La terre tourne* ; — *L'eau est un composé d'hydrogène et d'oxygène* ; — *Paris est traversé par la Seine* sont donc des faits objectifs « hors des modalités ». Il en va de même pour le type d'énoncé utilisé pour conclure une démonstration, comme par exemple *Il en résulte que les deux triangles sont égaux*.

Le discours ordinaire — indépendamment de la forme phrastique : assertion positive ou négative, interrogation — est, par la force des choses, pénétré de notre appréciation subjective, et c'est cette appréciation

subjective quelle que soit sa forme d'expression, que Brunot nomme « les modalités de l'idée ».

Trois types se dégagent ; le premier concerne *les conditions d'existence de l'événement* qui peuvent être jugées comme *possibles* ou *certaines*, la seconde exprime *l'attitude du sujet parlant* par rapport à l'événement qui peut être *redouté* ou *désiré*, le troisième *engage la relation du sujet parlant avec le sujet écoutant* et peut prendre la forme d'un *conseil* ou d'un *ordre*.

La suite de l'extrait est composée de l'analyse d'exemples qui révèlent l'extrême subtilité des moyens offerts par le système. Par exemple, des variantes dans le choix du mode verbal dans une relative (indicatif, subjonctif, conditionnel) donnent lieu à trois interprétations différentes :

Je cherche un appartement qui a vue sur un jardin, (je sais qu'il existe, je souhaite le localiser :)

(b) *Je cherche un appartement qui ait vue sur un jardin* (vue sur jardin est l'attribut essentiel de l'appartement que je cherche)

(c) *Je cherche un appartement qui aurait vue sur un jardin* (le conditionnel, à la différence du subjonctif indique qu'on cherche sans avoir l'assurance d'en trouver).

Il s'ensuit que « l'idée modale » n'est en aucun cas liée au choix du mode subjonctif, car l'exemple (a), où le verbe de la relative est au mode indicatif enferme tout autant « une idée modale », celle de certitude, qui s'oppose à celle choisie pour les exemples (b) et (c). Toujours est-il qu'une différence intéressante entre le subjonctif et le conditionnel se dégage des exemples choisis : le conditionnel (c) concerne le désir du locuteur, qui aimerait trouver un appartement à louer avec vue sur jardin, sans savoir si cet appartement existe. Alors qu'avec le subjonctif, c'est l'existence d'un tel appartement qui est virtualisée. Ces exemples montrent que le conditionnel appartient bien au mode indicatif. Le second exemple illustre ce que Guillaume (6) appellera la « visée critique » : (d) *il est tout naturel (qu'il la chérisse)* émet un jugement, *alors que* (e) *il est bien exact (qu'il la chérit)* rapporte un fait.

Les exemples qui suivent, où Brunot passe en revue une variété de cas de figure, tendent tous à confirmer que, pour lui, la *modalité* recouvre tous les moyens d'expression du sens d'intention du sujet parlant. Parfois c'est la subordonnée qui donnera la tonalité de la principale. Dans (f) *Je suppose que vous vous trouviez seuls tous deux en concurrence*, où le verbe de la subordonnée est au subjonctif, le doute ressenti par le sujet parlant par rapport au fait exprimé, ne lui permet que d'émettre une hypothèse, alors que dans (g) *Je suppose que vous l'avez reconnue tout de suite*, la même

expression renferme la quasi-certitude et pourrait être remplacée par *j'en conclus*.

En somme, l'idée modale de Brunot reprend non seulement la thèse de Bréal, selon laquelle la subjectivité s'introduit à tous les niveaux (« dans ces visites, trop rares à mon gré. La présence de *à mon gré* introduit là une modalité sentimentale »), mais annonce la « valeur illocutoire d'Austin (« *Sortez !* est dans la modalité de l'ordre, *prenez patience* dans celle du conseil »).

Ainsi pour Brunot, comme pour Bréal, l'expression de la subjectivité répond à l'intention première du langage. Mais plutôt que l'enchevêtrement de deux trames, dans la conception de Brunot l'énoncé entier est modelé par la visée modale, car « avant tout l'esprit s'attache à marquer comment le fait en question lui apparaît modalement, s'il est une certitude, ou bien une éventualité, ou bien un désir, ainsi de suite ». Sans être en contradiction avec Bréal, il n'établit pas de séparation nette entre les mots qui servent à exposer les faits et ceux qui relèvent de la visée communicative.

Les modalités et le langage

(Rem. — Italiques et caractères gras figurent tels qu'ils sont dans l'original)

Une action énoncée, renfermée, soit dans une question, soit dans une énonciation positive ou négative, se présente à notre jugement, à notre sentiment, à notre volonté, avec des caractères extrêmement divers. Elle est considérée comme certaine ou comme *possible*, on la désire ou on la redoute, on l'ordonne ou on la déconseille, etc. Ce sont là les modalités de l'idée.

Hors des modalités. — Quand on énonce dans une proposition principale, isolée ou indépendante, ou même dans une subordonnée une idée objective, il peut arriver que notre jugement n'intervienne pour ainsi dire pas : *La terre tourne* ; — *L'eau est un composé d'hydrogène et d'oxygène* ; — *Paris est traversé par la Seine*. Ce sont des phrases placées, peut-on dire, hors de toute modalité. Il appartient aux philosophes de discuter le caractère du jugement qui y est contenu. Pour le langage, elles sont assimilées aux faits certains, positifs ou négatifs, considérés comme tels par notre jugement.

On peut faire entrer dans cette catégorie une foule de phrases où la chose énoncée est dans une subordonnée, telles que : *Il en résulte que les*

deux triangles sont égaux ; — Cela signifie qu'on s'est trompé ; — Voilà qui prouve que le fait était vrai.

Finesse du sens modal. — Les modalités se marquent avec une extrême finesse et dans la langue littéraire et dans la langue populaire.

Il suffit de comparer les trois phrases suivantes :

- a) *Je cherche un appartement qui a vue sur un jardin, et qui se trouve dans cette rue.*
- b) *Je cherche un appartement qui ait vue sur un jardin* (le mode indique le but qu'on se propose).
- c) *Je cherche un appartement qui aurait vue sur un jardin* (le mode indique qu'on cherche actuellement, sans assurance de trouver, et pour le cas où cet appartement existerait)². Un autre exemple. On dit : il est tout naturel qu'il le chérisse ; chérisse est au subjonctif, comme chaque fois qu'on approuve, qu'on apprécie, qu'on exprime un sentiment sur un fait. L'indicatif apparaît dès que cette nuance s'efface : il est bien exact qu'il la chérit.

Derrière un même verbe, les nuances modales, qui varient suivant le sens qu'on donne au verbe, s'accusent sans peine : *Je suppose que vous vous trouviez seuls tous deux en concurrence* (= je pose l'hypothèse que) ; — *Je suppose que vous l'avez reconnue tout de suite* (= je pense bien que, je présume). De même : *L'essentiel, c'est qu'il sache dessiner* (on demande cette qualité) ; — *L'essentiel, c'est qu'il sait dessiner* (on constate le fait). Derrière expliquer, on mettra un complément d'action-objet : *expliquez-lui qu'il est ruiné, je lui ai expliqué comment la chose a pu se faire*. Le verbe de cet objet est à l'indicatif. Au contraire on dira : *expliquez-moi qu'il réussisse toujours, je m'explique qu'il ait tous les prix ; — Explique-moi que ce Cerfolier qui ne dit rien, qui ne sait rien... ait le génie de la spéculation* (Becq., Polich., I, IV).

Le mode peut être entraîné non seulement par le verbe principal, mais par une dépendance de ce verbe : *il y a une chose qui est fâcheuse dans votre cour, que tout le monde y prenne liberté de parler, et que le plus honnête homme y soit exposé aux railleries du premier méchant plaisant* (Mol., *Am. Magn.*, I, 2). Supposons même qu'on remplace *que* par *c'est que*, le subjonctif reste possible, tant l'idée modale domine la phrase, comme dans : *il est fâcheux qu'il fasse mauvais*. Il en est tout à fait de même dans les phrases suivantes : *Voilà une coutume bien impertinente, qu'un mari ne puisse rien laisser à une femme dont il est aimé tendrement* (Mol., *Mal. imag.*, I, 7). — *Voilà qui*

2. Cf. *Je ne veux pas d'un régime qui fait, qui fasse, qui ferait* revivre le despotisme.

m'étonne, qu'en ce pays-ci les formes de la justice ne soient point observées (Id., *Pourc.*, III, I). La conjonction *que* introduit la proposition présentée par *voilà* ; c'est un fait qui s'exprimerait ailleurs par l'indicatif : *voilà qu'il pleut*. Mais ce qui accompagne *voilà*, c'est-à-dire le verbe *étonne*, en introduisant une couleur sentimentale, amène le subjonctif dans la subordonnée, tout comme s'il y avait : *je m'étonne que...*

Nous verrons plus loin que la conception modale est si essentielle qu'elle domine les autres, si bien qu'au cas où la langue ne permet pas de les exprimer toutes, c'est elle qui est exprimée de préférence. Il semble qu'avant tout l'esprit s'attache à marquer comment le fait en question lui apparaît modalement, s'il est une *certitude*, ou bien une *éventualité*, ou bien un *désir*, ainsi de suite. C'est là un caractère primordial qu'on n'abandonne point.

Où observer les modalités ? — Il y a modalité dans toutes sortes d'éléments de phrase. *Ce vieillard, peut-être respectable, le méritait* (V. H. *Le Roi s'am.*, I, 5), nous présente une appréciation considérée seulement comme possible. On retrouve aujourd'hui ce *peut-être* jusqu'entre une préposition et son complément : avec *peut-être* des reprises. Considérons une caractérisation telle que : *ces visites, trop rares à mon gré*. La présence de *à mon gré* introduit là une modalité sentimentale.

Modalités dans les propositions et les phrases. — Les propositions isolées ont leur modalité : *Sortez !* est dans la modalité de l'ordre, *prenez patience* dans celle du conseil. Les phrases ont les leurs. Nous n'étudierons ici, comme dans les livres précédents, que les propositions simples et les phrases composées d'une proposition simple et d'une proposition objet.

Quand il y a phrase, tantôt c'est l'ensemble qui est dans une modalité donnée : *je suis certain que vous prendrez les précautions nécessaires*. Tout est dans le réel et dans la certitude.

Tantôt un des éléments se trouve dans une modalité, pendant que le reste est dans une modalité différente. *Je crois qu'il accepterait peut-être une situation comme celle-là*. La principale est dans le réel, l'objet dans l'éventuel possible. Cf. *J'admettrais alors qu'il a eu connaissance de cette dépêche*. La principale est dans l'éventuel, l'objet dans le réel certain.

Modalités dans l'objet des adjectifs et des noms. — Les propositions dépendant d'un nom, d'un adjectif, ont, comme les autres, leurs modalités. Dans *désireux qu'il soit récompensé*, l'objet a la même modalité que dans *je désire qu'il soit récompensé*.

Il faut prendre garde à ce propos à la syntaxe des propositions où le nom-sujet, suivant son sens, entraîne l'emploi de modes différents : *ma conviction est qu'il réussira, mon désir était qu'il se décidât*. L'influence du

sujet s'exerce par dessus la copule sur la proposition suivante : *ma surprise n'est pas qu'il ait besoin d'une religion* (B. Const. Ad., 94) ; — *l'intention de mon père était que je parcourusse les pays les plus remarquables de l'Europe* (Id., Ibid., 1) ; — *Ma première pensée fut qu'elle s'était trouvée mal subitement et qu'elle était tombée là* (Feuill., Morte, 61).

Il suffit de ces exemples pour rappeler combien est factice la distinction entre une proposition-attribut et une proposition-complément. *Mon désir est* forme en réalité une locution équivalente à *je désire : mon désir est qu'il réussisse*.

Modalités dans les phrases décomposées. — Nous avons dit au chapitre de l'Objet (p. 342) qu'il y a plusieurs façons d'exprimer un fait dépendant d'un jugement, comme du reste d'un sentiment ou d'une volonté. On peut dire, ou bien : *je suis sûr qu'il est là*, ou bien : *il est là, j'en suis sûr* ; — *on vous a trompé, je le sens*, ou bien : *je sens qu'on vous a trompé*. Quand il n'y a pas subordination, la modalité s'exprime essentiellement dans la proposition devenue principale : *Seriez-vous fou ? demanda la dame*.

Il faut bien faire attention pourtant que l'autre partie n'est pas indifférente. La langue fournit des formules qui indiquent des réserves, qui marquent qu'il y a improbabilité, etc. : *Si on croit... si on croyait, si on l'écouterait*. Ces formules expriment diverses nuances. La dernière implique qu'on ne doit pas l'écouter, elle insinue que le fait est faux.

Les compléments par lesquels on remplace ces propositions ont de même leur valeur modale. *À l'entendre* implique une défiance : *À l'entendre parler, il sait les secrets du Cabinet mieux que ceux qui les font* (Mol. Escarb., 1). *Selon vous, suivant vous, à vos yeux, à votre compte* introduisent des réserves. On ne donne pas, au moins provisoirement, son assentiment : *Selon vous, docteur, nous sommes tous malades ?* (Donn., La Patr., I, 1) ; — *Je suis donc bien coupable, Alceste, à votre compte ?* (Mol., Mis. I, 1).

Les restrictions peuvent devenir très sensibles, quand on limite la créance à accorder par un *autant que je sache*, dans la limite où on a pu s'en rendre compte. Il y a des *dit-on*, qui, prononcés avec certaines intonations, sont des vraies dénégations.

La pensée et la langue, pp. 507-510

5. Joseph VENDRYÈS

Le point de départ du chapitre IV de *Le langage. Introduction linguistique à l'histoire* (1923), consacré à ce que Vendryès appelle *le langage affectif*, est le constat qu'on « ne parle pas seulement pour formuler les idées [...] mais également pour agir sur ses semblables et pour *exprimer sa propre sensibilité* ». En reprenant la triple distinction de *l'intelligence*, de *la volonté*

et de la *sensibilité*, il estime « qu'il y a lieu de distinguer du langage *logique* le langage *actif* et le langage *affectif* ».

Tout en s'inspirant de Bally et de Sechehaye, Vendryès adopte, avec une répartition ternaire, un point de vue légèrement différent. Si l'on le compare à Brunot, qui situe l'idée modale en transcendance, chez Vendryès, l'*élément affectif* semble presque dans l'immanence de la visée de l'acte de discours, rappelant plutôt l'élément subjectif de Bréal. L'élément logique fournit l'analyse des représentations (les mots qui renvoient aux faits), et l'élément affectif est « ce que le sujet parlant ajoute de ses propres fonds », le langage actif, quant à lui, concerne l'interpellation. Si l'on met entre parenthèses le langage actif, on retrouve l'opposition guillaumienne entre *expression* (langage logique) et *expressivité* (langage affectif).

Par ailleurs, Vendryès insiste beaucoup sur la grande différence entre la syntaxe de la langue parlée, qui est dominée par l'affectivité (l'*expressivité* chez Guillaume) et la langue écrite, dominée par la langue logique (l'*expression* chez Guillaume). L'élément affectif, tel qu'il est envisagé par Vendryès, agit surtout au niveau du vocabulaire et de la syntaxe.

(i) *Au niveau du mot*, l'affectivité se loge très souvent dans le suffixe, qui tend à se vider progressivement de son contenu sémantique originel. Ainsi le suffixe *-aille*, neutre dans un mot comme *bataille*, prend une coloration de plus en plus marquée par un sens péjoratif ; de *marmaille* on passe à *prêtraille* et *canaille*. Un suffixe *diminutif* comme *-et* et *-ette* emporte une valeur de tendresse, comme par exemple, dans des mots comme *fillette* et *jardinet*.

(ii) *au niveau de l'ordre des mots*, la langue parlée contraste avec la langue écrite par sa souplesse et sa liberté. Une information organisée en une seule phrase comme « *L'homme que vous voyez là-bas assis sur la grève est celui que j'ai rencontré hier à la gare* » pourrait être formulée de la manière suivante par la langue parlée : « *Vous voyez bien cet homme, — là-bas, — il est assis sur la grève, — eh bien ! je l'ai rencontré hier, il était à la gare* ». La même information, débitée, dans la langue parlée, « par tranches successives », bénéficie d'un traitement que Vendryès qualifie de *cinématique*. Les tranches successives sont le reflet de l'amalgame de la perception du sujet, sa réaction émotive et sa relation avec son interlocuteur.

Mais, peut-être que le point le plus original dans la présentation concerne ce que Vendryès appelle la *durée*, en d'autres termes la catégorie de l'aspect (« l'aspect que prend sous nos yeux une action »). Sa logique est imparable : la durée d'un événement dépend de « l'angle spécial sous

lequel elle nous apparaît », autrement dit, d'un *choix de point de vue*, par définition, subjectif. En choisissant comme exemple d'illustration le futur, force est de conclure que, pour Vendryès, non seulement l'aspect du verbe, mais également le temps lui-même, appartiennent à l'archi-catégorie du mode. Le futur « laisse place à mille sentiments d'attente, de désir, de crainte, d'espérance » Dans de nombreuses langues (le chinois, le bulgare et l'anglais), l'expression du futur se fait au moyen un morphème qui exprime la volonté. Et c'est la part d'affectivité que contient l'expression du futur qui explique l'instabilité de cette forme dans toutes les langues.

L'affectivité et non la volonté (Bréal) est identifiée comme le grand principe qui règle l'évolution des langues. Une expression est d'abord logique, puis prend progressivement une coloration affective, se décolore, s'automatise et s'efface. Sans l'action de l'affectivité, nos langues resteraient figées comme une algèbre.

Le langage affectif

Le langage affectif n'a guère été étudié jusqu'ici. Il a pourtant son importance, qui apparaît clairement lorsqu'on essaie de se figurer la genèse du langage humain [...] (p. 162)

Déjà G. von der Gabelentz avait dit : « Le langage ne sert pas seulement à l'homme à exprimer quelque chose, mais aussi à s'exprimer lui-même ». Par suite, il n'y a pas seulement à tenir compte de la façon dont les idées sont formulées, mais aussi des rapports qui existent entre ces idées et la sensibilité du sujet parlant. En d'autres termes, il faut distinguer dans tout langage ce que fournit l'analyse des représentations et ce que le sujet parlant y ajoute de son propre fond : l'élément logique et l'élément affectif (p. 163) [...].

[...] il y a des cas où l'expression affective, au lieu de se superposer à l'expression grammaticale, se mêle à elle au point de la modifier.

L'affectivité dans le langage s'exprime en général de deux façons : par le choix des mots et par la place qui est donnée dans la phrase. C'est-à-dire que le langage affectif a comme ressources principales le vocabulaire et la syntaxe. Le vocabulaire sera étudié à part, et l'on verra quel rôle capital joue l'affectivité dans les transformations que subit le sens des mots. Il n'y a lieu de mentionner ici que les cas où la partie affective du mot est dans le suffixe, c'est-à-dire dans un éléments morphologique. Ce cas est assez fréquent. Lorsqu'un mot fortement expressif contient un certain suffixe, il arrive que le suffixe se pénètre de cette expressivité au point de la ramasser toute en lui-même et de devenir l'élément expressif du mot.

Ainsi le suffixe *-aille* n'éveille à l'origine aucune idée spéciale : dans *bataille* il est demeuré inexpressif. Mais parce qu'il figurait dans des mots péjoratifs comme *canaille*, *marmaille*, etc. il a pris lui-même cette valeur péjorative, et chacun sent la nuance de mépris qui s'étale dans *prêtraille* ou *radicaille*. [...] [Les suffixes] qu'on appelle « diminutifs », parce qu'ils ont pour effet de suggérer en raccourci l'idée du mot auquel ils s'accolent, joignent d'ordinaire à cette valeur un sentiment de joliesse, de préciosité, ou bien de tendresse, de sympathie, de pitié : *une maisonnette*, *un jardinet*, ne sont pas seulement une maison ou un jardin de dimensions modestes ; le suffixe *-et*, *-ette*, y joue vraiment le rôle d'un morphème de sentiment. La morphologie concourt ici à l'expressivité autant que pourrait le faire le vocabulaire par l'emploi d'une épithète, comme : *ma petite maison*, *mon pauvre petit jardin*.

Le procédé de l'ordre des mots touche de près aussi à la grammaire³. Au point de vue de la liberté dans l'ordre des mots, il y a entre les langues de notables différences. On distingue souvent deux sortes de langues, celles à ordre libre et celles à ordre fixe. C'est là une distinction que les faits ne justifient pas. À vrai dire, il n'existe pas une seule langue où l'ordre des mots soit absolument libre, et inversement il n'en est pas une où l'ordre des mots soit fixe immuablement. [...]

La vérité est qu'il y a des langues où l'ordre des mots joue un rôle grammatical, et où la liberté de l'ordre des mots est naturellement restreinte par la valeur morphologique du procédé (voir p. 93). Il en est d'autres au contraire où la grammaire n'impose aucun ordre obligatoire. Le rapport logique des mots de la phrase ne se trouve modifié en rien si on les déplace. Ainsi en latin je puis dire *Petrus caedit Paulum* ou *Petrus Paulum caedit* ou *Paulum caedit Petrus*, sans qu'il puisse y avoir hésitation sur le sujet, le verbe et le complément ; l'analyse logique ne perçoit aucune différence. Et cependant le choix entre les trois ordres n'est pas indifférent. Un Latin ne s'y serait pas trompé. L'étude de la phrase latine chez les meilleurs écrivains montre en effet que l'ordre des mots y est réglé par des lois strictes, encore que souvent difficiles à démêler dans leur variété déconcertante ; c'est, dans chaque cas, affaire de sentiment plutôt que de doctrine. Il y a un ordre habituel, banal, qui vient spontanément à l'esprit. On peut s'en écarter, mais le fait qu'on s'en écarte révèle une intention, celle de mettre un mot en vedette, pour attirer sur lui l'attention de l'auditeur. C'est un procédé de style qu'on peut pousser au raffinement ; aussi l'étude de la syntaxe empiète souvent sur la stylistique (pp. 166-168) . [...]

3. À consulter, malgré sa date, H. Weil, *L'ordre des mots*, Paris, 3^e édition, 1879.

La principale différence entre le langage affectif et le langage logique est dans la constitution de la phrase. Cette différence éclate quand on compare la langue écrite et la langue parlée. En français, langue écrite et langue parlée sont tellement éloignées l'une de l'autre qu'on ne parle jamais comme l'on écrit et qu'on écrit rarement comme on parle (p. 171). [...]

Dans la langue parlée, la notion de phrase au sens grammatical s'efface. Si je dis : « *L'homme que vous voyez là-bas assis sur la grève est celui que j'ai rencontré hier à la gare* », je me sers des procédés de la langue écrite et je ne fais qu'une seule phrase. Mais en parlant, j'aurais dit : « *Vous voyez bien cet homme, — là-bas, — il est assis sur la grève, — eh bien ! je l'ai rencontré hier, il était à la gare* ». Combien y a-t-il de phrases ici ? C'est très difficile à dire : imaginez que je laisse un temps d'arrêt à l'endroit marqué par des tirets, les mots « là-bas » constituent à eux seuls une phrase, exactement comme si je répondais à une question : « *Où est cet homme ? — Là-bas* ». Et la phrase même « *il est assis sur la grève* » devient facilement un groupe de deux phrases si je m'arrête entre les deux parties qui la composent : « *il est assis* », « *[il est] sur la grève* (ou « *[c'est] sur la grève [qu'] il est assis* »). La limite des phrases grammaticales est ici tellement fuyante qu'il vaudrait mieux renoncer à en tenter le compte. Mais à certain égard, il n'y a qu'une seule phrase. L'image verbale est une, encore qu'elle comporte un développement pour ainsi dire cinématique. Seulement, tandis que dans la langue écrite elle se présente d'un seul bloc, on la débite dans la langue parlée par tranches successives dont le nombre et l'intensité correspondent aux impressions que l'on éprouve soi-même ou aux besoins que l'on a d'agir sur autrui (p. 173). [...]

Même les catégories grammaticales s'expriment parfois au moyen de procédés du langage affectif. Il est vrai que certaines catégories [s']y prêtent particulièrement. En étudiant la catégorie du temps, nous avons vu qu'il fallait y faire une place importante à la durée ; or, ce que nous appelons la durée, c'est l'aspect que prend à nos yeux une action, l'angle spécial sous lequel elle nous apparaît. C'est donc surtout une question de point de vue, et le choix du point de vue, étant affaire subjective, comporte une part d'affectivité. Parmi les temps que distinguent nos grammaires, il en est un qui est éminemment subjectif : c'est le futur. Quand nous exprimons l'idée qu'une action se produira à tel moment de l'avenir, ce n'est généralement pas à la considération objective de l'accomplissement de l'action que s'arrête notre pensée ; presque toujours nous indiquons en même temps les dispositions dans lesquelles nous nous trouvons actuellement par rapport à cette action future (p. 178) [...].

[...] le futur s'accompagne de tous les mystères de l'éventualité, et il laisse place à mille sentiments d'attente, de désir, de crainte, d'espérance. Si je dis : « je ferai cela demain », tout en affirmant que l'action sera par moi demain accomplie, j'enveloppe ma phrase d'une atmosphère objective qui la colore à mes propres yeux de nuances diverses, si bien que la phrase se ramène le plus souvent à l'expression de « je désire », ou « je consens », ou « j'ai bien peur de », ou simplement « j'ai l'intention de (faire cela) », etc.

L'histoire du futur dans les diverses langues confirment ces observations. Le futur s'exprime fréquemment par la volonté ou le désir, c'est-à-dire qu'il a une expression d'origine affective. Le chinois forme son futur en préfixant au verbe l'élément *yao* « vouloir » : *wo lao lai* « je viendrai » (mot à mot, « moi vouloir venir »). L'anglais dit *I will* ou *I shall do*. Le grec moderne a remplacé l'ancien futur par une construction analytique qui remonte à *thélô ina* « je veux que » (voir p. 69). En bulgare, depuis le XIII^e siècle, le futur s'exprime au moyen du verbe *choleti* « vouloir », employé comme auxiliaire. En français, certains patois disent : « Il ne veut pas pleuvoir » pour « il ne pleuvra pas », et notre futur lui-même, de type *aimerai*, sort, comme on dit, d'une combinaison amare *habeo*, où le verbe *habeo* indique la part que le sujet parlant entend prendre à l'action. Le fait que le futur s'exprime par des formes si variées et si fréquemment renouvelées prouve que ce « temps » contient une large part d'affectivité (pp. 179-180). [...]

C'est le propre du langage affectif de s'user très vite. La partie affective s'en efface et il ne reste bientôt plus qu'une expression décolorée. Le langage parlé ponctue volontiers ses phrases d'une foule de termes dépourvus d'expression, qui font comme de la bourre entre les mots expressifs ; « tiens, allez-y, penses-tu, voyez-vous, n'est-ce pas ? ». Chacun de nous peut se surprendre dans la conversation quotidienne à mêler à ses propos des formules de ce genre. De logiques, ces formules étaient devenues affectives ; elles finissent par tomber dans le domaine de l'automatisme. C'est le dernier terme d'une évolution qui les dépouille à la fois de ce qu'elles contenaient d'intellectuel et de sentimental.

Ainsi l'affectivité pénètre le langage grammatical, le dépouille et le désagrège. C'est par l'action de l'affectivité que s'explique en grande partie l'instabilité des grammaires. L'idéal logique d'une grammaire serait d'avoir une expression pour chaque fonction, et une seule fonction pour chaque expression. Cet idéal, pour être réalisé, suppose le langage fixé comme une algèbre, où la formule une fois établie demeure sans changement dans toutes les opérations où on l'emploie. Mais les phrases ne sont pas des formules algébriques. Toujours l'affectivité enveloppe et

colore l'expression logique de la pensée. On ne répète jamais deux fois la même phrase ; on n'emploie pas deux fois le même mot avec la même valeur ; il n'y a jamais deux faits linguistiques absolument identiques. La raison en vient des circonstances qui modifient sans cesse les conditions de notre affectivité (p. 182).

Le langage,

Deuxième partie, chapitre IV, pp. 162-183.

6. Otto JESPERSEN (1924)

Il suffit de comparer l'extrait ci-dessous de *The Philosophy of Grammar* de Jespersen (1924) avec le passage tiré du chapitre de Vendryès sur le *langage affectif* (1923), pour prendre conscience de l'écart progressif entre l'orientation de la linguistique française et celle de la linguistique germano-américaine (Jespersen, rappelons-le, est danois). Le point de vue de Jespersen est exclusivement morpho-syntaxique : *le mode*, insiste-il, *n'est pas une catégorie notionnelle*. Pour ce qui est des langues européennes contemporaines, il en existerait cinq : l'infinitif, le participe, le subjonctif, l'indicatif et impératif.

Etant donné que les deux premiers sont traités ailleurs, les trois derniers de ces modes traditionnels sont seuls retenus : (i) le mode de la factualité, l'*indicatif*, (ii) le mode de la pensée, le *subjonctif* et (iii) le mode de la volition, l'*impératif*. Ces modes, n'affectent en aucune manière les relations entre le sujet et le prédicat, comme le prétend Sweet, mais se chargent, la plupart du temps, d'exprimer l'attitude mentale du sujet parlant par rapport au contenu de la phrase. Parfois, le mode est déterminé par une relation particulière de subordination par rapport à la principale, ce qui est purement grammatical et syntaxique. Dans la mesure où, pour Jespersen, le sens est dans la situation pragmatique — en cela, il semble être en accord avec Bloomfield —, l'*impératif*, mode qui se rapprocherait le plus d'une catégorie notionnelle, n'est qu'un dispositif parmi d'autres qui permet au sujet parlant d'agir directement sur son interlocuteur ; cette forme est apte à exprimer toutes sortes de requêtes, recouvrant toute une gamme allant de l'ordre le plus péremptoire jusqu'à la prière la plus abjecte. Les exemples d'illustration, qui examinent les différents moyens dont disposent les langues pour donner des ordres, sont en anglais, allemand, italien et français. Sont examinés ensuite les autres fonctions pragmatiques en dehors des requêtes.

- a) la permission : "Take this, if you like / you may take it" (*Prends ceci, si tu veux / tu peux le prendre*),

- b) la condition dans une séquence cause/effet : “Use every man after his desert, and who should escape whipping?” (*Donnez à chacun ce qu’il mérite et qui échappera au fouet ?* Cet impératif virtualisant ne doit pas, à son avis, être confondu avec l’infinitif — d’ailleurs la traduction en français le confirme).

L’examen de l’indicatif et du subjonctif offrent l’occasion de rappeler un important principe de doctrine, à savoir, la nécessité de ne pas confondre la fonction pragmatique avec la forme. À la différence du grec, l’anglais ne dispose pas de mode optatif ; ainsi les grammairiens qui prétendent que “God bless you” (*que Dieu vous bénisse*) est au mode optatif ont tort. Il s’agit d’un souhait (fonction pragmatique) exprimé par le mode subjonctif (forme morphologique). Un long développement est consacré à son désaccord sur ce point avec un certain Professeur Sonnenschein, pour qui le mode est une catégorie notionnelle.

Le point de vue de Jespersen est à la fois synchronique et diachronique. Il constate, d’une manière générale, la lente disparition du subjonctif à la faveur de l’indicatif. L’anglais emploie indifféremment l’indicatif et le subjonctif dans les phrases qui expriment des conditions (“if he *is* ill / if he *be* ill”) et des souhaits (“I wish he *was* here / I wish he *were* here”).

Il retient, en gros, que le subjonctif exprime une certaine réticence par rapport à la factualité (“non committal”), alors que l’indicatif présente l’événement objectivement (“downright”).

Moods

Classification

Many grammarians enumerate the following moods in English, etc. : indicative, subjunctive, imperative, infinitive, and participle. It is, however, evident, that infinitives and participles cannot be co-ordinated with the others ; enough has also been said of them in various other parts of this work, and we shall therefore in this chapter deal with the first three moods only. These are sometimes called *fact-mood*, *thought-mood*, and *will-mood* respectively. But they do not “express different relations between subject and predicate,” as Sweet says (NEG § 293). It is much more correct to say⁴ that they express certain attitudes of the mind of the speaker towards the contents of the sentence, though in some cases the choice of a

4. As Brugmann, Oertel, and Noreen do.

mood is determined not by the attitude of the actual speaker, but by the character of the clause itself and its relation to the main nexus on which it is dependent⁵. Further it is very important to remember that we speak of "mood" only if this attitude of mind is shown in the form of the verb : mood thus is a syntactic, not a notional category.

Imperative

This is true even of the Imperative, though that mood comes nearer than either the indicative or the subjunctive to being notional. It is a will-mood in so far as its chief use is to express the will of the speaker, though only — and this is very important — in so far as it is meant to influence the behaviour of the hearer, for otherwise the speaker expresses his will in other ways. Imperatives thus are requests, and, as we have seen, these range from the strictest command to the humblest prayer. But we saw also that requests are very often expressed by other means than the imperative ("Another bottle !" / "Wollen wir gehen" / "You will pack at once and leave this house," etc.), and we may here remind the reader of the use in requests of infinitives ("Einsteigen !" / "Nicht hinauslehnen !" / "Non piangere !") and of participles ("Vorgesehen !" / Still gestanden !" / "Wohl auf, kameraden, auf's pferd, auf's pferd, In's feld, in die freiheit gezogen !") — in other words, imperative and request are not convertible or coextensive terms.

Nor can it be said that imperatives are exclusively used to express requests. An imperative very often means permission, which is not a request, because it does not say that the speaker wants the hearer to behave in a certain way. But a permissive "Take that (if you like) !" may also be expressed in other ways : "I allow you to take that" / "You may take that" / "I have no objection to your taking that" / "I don't mind if you take that." — On prohibition = negative command or permission see Ch. XXIV.

A further use of the imperative is seen in Hamlet's "Use every man after his desert, and who should escape whipping" — the first part is no more a real request to use every man after his desert than the second is a real question ; together the two sentences mean : if we used... , no one

5. Thus in Fr. "ma femme veut que je lui obéisse" or "ma femme ne croit pas qu'il vienne" the subjunctive evidently says nothing about the speaker's frame of mind. (Cette remarque montre que Jespersen n'intègre pas dans ses analyses, à la différence de ses contemporains français (Bally, par exemple), la distinction entre la personne d'énonciation (la personne parlante) et la personne d'énoncé (celle dont il est parlé). C'est une distinction capitale, si l'on veut analyser correctement la modalité (ndlr).

would escape punishment. Other examples : “Spoil the hands, make devils” (Stevenson) / “Give you women but rope enough, you’ll do your own business” (Richardson ; the use of *you* as an indirect object shows that no request to the person addressed is meant).

As the imperative has no particular ending in English, one might perhaps feel inclined to think that these sentences contained infinitives (though how used ?). Parallel uses in other languages show us, however, clearly that they contain imperatives [Suit une série d’exemples en allemand, danois, latin, grec et français, du type : *Obligez cent fois, refusez une, on ne se souviendra que du refus*].

As imperatives in this function serve to express condition, we can understand their occurrence in connexion with a preterit, e.g. “Give him time, and he was generally equal to the demands of suburban customers ; hurry or interrupt him, and he showed himself anything but the man for a crisis” (Gissing), and the use of a perfect imperative in “Soyez bon, pitoyable, intelligent, ayez souffert mille morts : vous ne sentirez pas la douleur de votre ami qui a mal aux dents” (Rolland). Note also the imperative in the middle of a dependent cause, e.g. “Darwin tells us how little curl worms, only give them time enough, will cover with earth even the larger kind of stones” (Birrell) / “an Alpine Avalanche ; which once stir it, will spread” (Carlyle) / “I thought that, take them all round, I had never seen their equals” (Butler)⁶.

This use of what might be called the imaginary imperative⁷ helps us to explain the fact that some imperatives have become prepositions or conjunctions, e.g. “When you feel that, bar accidents, the worst is over” Quiller-Couch) / “I am not in the habit of beating women at any time, let alone at a lunch-party” (Hope) / “Suppose he were to come, what then ? Dan. Sæt han kom, hvad så ?”

Indicative and Subjunctive

If we pass on to the Indicative and the Subjunctive, the first remark that obtrudes itself is that the treatment of this subject has been needlessly complicated by those writers who speak of combinations with auxiliary verbs, e.g. *may he come / he may come / if he should come / he would come*, as if they were subjunctives of the verb *come*, or subjunctive equivalents. Scholars would hardly have used these expressions if they had had only

6. On a peculiar use of the imperative in narrative style, see Brugmann, *Versch.* 79.

7. It may be said to be addressed not to the ‘second person’ (hearer), but to the ‘generic person’ as defined in Ch. XVI.

the English language to deal with, for it is merely the fact that such combinations in some cases serve to translate simple subjunctives in German and Latin that suggests the use of such terms, exactly as people will call *to the boy* a dative case. It is equally wrong to speak of *bless* in *God bless you* as an optative, while the same form in *if he bless you* is called a subjunctive ; we should use the term 'optative' only where the language concerned has a separate form, as is the case in Greek — but there, of course, the optative is not exclusively an "optative" in the sense just alluded to, i.e. a mood of wish, but has other meanings as well. A precise terminology is a condition *sine qua non* if one wants to understand grammatical facts.

The view here presented is in direct opposition to that taken by Professor Sonnenschein. Though my objections to his treatment of the theory of moods are essentially the same as those I had against his theory of cases, it may not be superfluous to review what he says of moods, and to show the contradictions and difficulties inherent in his conception of them. The term 'mood' must not, he says, be taken to involve a difference of inflexion. Such a definition would make havoc of the moods of any language ; for example, the Latin *regam* and *rexerit* and the German *liebte* may be either indicative or subjunctive ; and the Latin forms in *-ere* may be either imperative or indicative or infinitive. — My reply is, of course, that we recognize the Latin moods because the majority of forms are distinctive : *rego, regis, rexero, rexeras*, and innumerable other forms can only be one mood each, and if we substitute the forms of another verb or another person of the same verb it is quite easy to decide what is the mood of any ambiguous form in a given context. If instead of G. *liebte* in one sentence we should say *hatte*, it is the indicative ; if we should say *hätte*, it is the subjunctive, etc.

Moods, then, according to Professor Sonnenschein, denote categories of meaning, not of form. The indicative mood speaks of a matter of fact (S. § 211). But if I say "Twice four is seven" I use the indicative to express the opposite of a fact. This objection might be called captious, for the meaning evidently is that the indicative is used to represent something as a fact ; yet even in that form the statement cannot be always maintained, cf. the frequent use of the indicative in conditional clauses : "if he is ill," and after wish : "I wish he wasn't ill."

Next, we are told that "the meaning of the subjunctive is quite different from that of the indicative" (§ 214). Nevertheless we read in § 315 that in "Take care that you are not caught" the indicative is "used with the meaning of the subjunctive." Similar contradictions are found in other places : in § 219 the author admits that it would be possible to use *comest*

and *falls* instead of the subjunctives in “stint not to ride, Until thou come to fair Tweedside” and “Who stands, if freedom fall?”, but he says that “these present indicatives would be used with a special meaning ; they would, in fact, be equivalent to subjunctives.” Similarly in § 234 : “The past indicative is sometimes used after ‘as if,’ but it always has the meaning of a past subjunctive.” But as the distinction of moods is by definition one of meaning, the simple inference is that this indicative is a subjunctive ! Inversely, in § 303 (note), S. speaks of a subjunctive without any clear difference of meaning from an indicative in *when I ask her if she love me*. According to § 219 Obs. *A present indicative is quite impossible in noun-clauses which express that something is to be done*. We take his own sentence “Give the order that every soldier is to kill his prisoners,” and we naturally ask, is this “is (to kill)” an indicative or a subjunctive ? How are thinking pupils to find their way in this wilderness ?⁸

If we start from the assumption that meaning is decisive in these matters, it is also difficult to see the logic of Sonnenschein’s § 215 : “The reason why the subjunctive is not so common now as it used to be is that we have got into the habit of expressing the subjunctive meaning in other ways, especially by using the verbs ‘shall’ and ‘may’ with the infinitive instead of the subjunctive” and § 219 : “It is a mistake to say that the subjunctive mood has practically disappeared from modern English... But it is true to say that the equivalent expressions mentioned in § 215 are still commoner,” for here “subjunctive” must necessarily be used of the form if the paragraphs are to make sense.

Although Professor Sonnenschein says that the meaning of the subjunctive is distinctive from that of the indicative, we are nowhere told what exactly that meaning is (though the meaning of some specified employment of the subjunctive is explained). Nor would it be possible to find one formula that should cover all the various uses of the subjunctive in any one Aryan language, let alone one comprehensive formula for all Aryan languages. The nearest approach is contained in the term thought-mood⁹, or perhaps better, “non-committal mood” (Sheffield GTh 123) as opposed to a “downright” statement : something is mentioned with a certain hesitation or doubt or uncertainty as to its reality, but even this

8. Note also the treatment of *should be* in “I am glad that he should be here. » In § 299 it is called a subjunctive-equivalent, but in § 475 it is said that it is « almost equivalent to a tense of the indicative mood. »

9. Noreen (VS 5. 131) says that the ‘conjunctive’ expresses fictitious ideas (though not permission) and wishes apart from hope ; as a separate mood he gives the ‘optative’ [...]. His expressions are far from clear.

vague definition is not always to the point, for sometimes the subjunctive is used for what is downright imaginary or unreal (“Wäre ich doch reich !”) and sometimes for what is downright real (“Je suis heureux que tu sois venu”)¹⁰. The truth seems to be that the subjunctive was at first vaguely used in a variety of cases which it is impossible logically or notionally to delimitate as against the use of the indicative, and that each language took its own course in sometimes restricting and sometimes extending its sphere of employment, especially in dependent clauses. The vagueness of the meaning of the subjunctive facilitates the transition of a present subjunctive to a future indicative as in the Latin forms in *-am*, and the extension of the second person singular in the strong verbs from the subjunctive to the indicative, e.g. OE *wære*. In many cases the levelling of the two moods may have been brought about by formal coalescence, but even apart from that there is in many languages a strong tendency to get rid of the subjunctive. In Danish and in Russian there are only a few isolated survivals ; in English, the subjunctive has since Old English times been on retreat, though from the middle of the nineteenth century there has been a literary revival of some of its uses. In Romanic the subjunctive is less used than in Latin, as seen most clearly in French in conditional sentences (“s’il était riche il paierait,” the last form having sprung from the Latin indicative *pacare habebat*). This extensive movement away from the subjunctive could hardly have taken place, had one mood been felt as decidedly the mood of fact and the other as the mood of thought, and we get nearer to the actual facts if we regard the indicative as the mood chosen when there is no special reason to the contrary, and the subjunctive as a mood required or allowable in certain cases varying from language to language. Only just can we do justice to the frequency of hesitation, e.g. in E. *if he comes, or come*, G. *damit er kommen kann, or könne*, and to the variation of mood without any change of meaning in Fr. *s’il vient et qu’il dise*. I take at random some everyday sentences from the three best-known languages to illustrate the divergence in their use of moods :

if he be ill — if he is ill ; s’il est malade ; wenn er krank ist.

If he were ill ; wenn er krank wäre ; if he was ill ; s’il était malade

[...]

le premier qui soit arrivé ; the first who has arrived ; der erste, der angekommen ist.

10. Note Sweet’s expression (*First Steps in Anglo-Saxon*, § 96) : The Subjunctive is sometimes used illogically in statements of fact. His example is taken from *Beowulf* [...].

Je cherche un homme qui puisse me le dire—I am looking for a man who can tell me that ; ich suche einen mann, der mir sagen kann (or : könnte). [...]

If there are thus many divergences, there are also certain general tendencies common to languages of our family. The indicative is generally used in relative clauses and clauses introduced by local and temporal conjunctions (*where, when, while*), unless (in some languages) an intention is implied or the clauses express the thought of some other person than the speaker or writer. With regard to condition, the subjunctive is most often required if impossibility is implied (in “clauses of rejected or, better, of rejecting condition,” or “contrary-to-fact condition”), though even there English tends to get rid of the subjunctive ; greater hesitation is found when the possibility is admitted, but the speaker “wants to guard himself from endorsing the truth or realisation of the statement” (NED) ; and finally the indicative is required when the two ideas are not really meant as conditioning and conditioned, but as equally true : “if he was rich, he was open-handed too,” i.e. he was both, though these two things do not always go together ; the meaning of the conditional form may be said to be : if you admit that he was rich, you must admit also that he was open-handed ; cp. “she is fifty if she is a day.”¹¹ Similar considerations hold good with regard to concession (*though he were, was, be, is*).

The Philosophy of Grammar,
Chapter XXIII

7. Gustave GUILLAUME (1929)

La théorie des modes de Guillaume est fondée sur la notion du « temps opératif », le temps « réel » que sous-tend toute opération de pensée. La formation de l’image-temps dans l’esprit est représentée linéairement par un axe, qu’il nomme l’axe chronogénétique. Cette image spatialisée révèle le plan profond de la morphologie verbale.

Sur cet axe, trois profils ou chronothèses (*initial, médian et final*) correspondent respectivement aux modes quasi-nominal (*in posse*), subjonctif (*in fieri*) et indicatif (*in esse*). Le mode « quasi-nominal » (en anglais, “non-finite”) emporte une image de temps en puissance. Ce mode *impersonnel* s’oppose aux deux autres, qui sont *personnels* (en anglais “finite”). Par rapport au classement de Jespersen, on note que le mode infinitif et le mode qui rassemble les deux participes forment un seul et

11. There is really no condition implied in « If he was successful it ‘twas because the whole situation helped him » ; cp. On the other had « If he were successful in that matter he would go in the same way. »

même mode (le mode quasi-nominal). L'exclusion du mode impératif s'explique par le fait que pour Guillaume, il s'agit d'un mode de *Discours*. L'opposition *Langue* (système de représentation) *versus Discours* (système d'expression) intervient, dans les analyses de Guillaume, à tous les niveaux.

Suit un schéma où, venant intercepter l'axe horizontal du « temps chronogénétique », se succèdent trois profils matérialisés par des axes verticaux : le premier est le « temps in posse » (« une image que la pensée n'a aucunement réalisée, mais qu'elle est, néanmoins, en puissance de réaliser » ; le second, médian, est le lieu d'une image-temps qui « se présente en cours de formation dans l'esprit (le « temps in fieri ») ; le troisième axe, final, est celui du « temps in esse », où l'image-temps est achevée. À ces trois profils, où chronothèses, correspondent trois modes, à savoir, successivement : le mode quasi-nominal (infinitif et participes), le subjonctif et l'indicatif. Guillaume explique par la suite que l'impératif est un « mode de parole », qui emprunte sa sémiologie à l'indicatif et, pour certains verbes, au subjonctif (ce que Girard avait bien vu en 1747, v. *Mode et modalité I*). Quant au « conditionnel », ce n'est pas un mode, mais un *temps* de l'indicatif, un « futur hypothétique » (futur 2), par opposition au « futur thétique » (futur 1), ce que montre bien la morphologie (-*rais vs. -rai*) ; (même description par Thurot en 1796, v. *Mode et modalité I*).

Les trois formes quasi-nominales, où l'image-temps est peu développée, sont proches des formes dont, pour employer le vocabulaire guillaumien, « l'entendement s'achève à l'espace ». Elles sont donc presque des noms, tout en restant verbes. À la différence des deux autres modes, ces formes ont besoin du soutien d'un verbe auxiliaire pour désigner un procès dans un prédicat (*elle sait lire ; il était battu*, etc.) L'infinitif ressemble à un substantif, alors que les participes peuvent fonctionner attributivement. En termes d'incidence, l'infinitif, comme le substantif est en *incidence interne*, en d'autres termes, il « se dit de » *lui-même*, (*Lire* [l'action de lire] *est un plaisir*) ; les participes lorsqu'ils qualifient un substantif sont en *incidence externe*, (*une soirée grisante* [grisante « se dit de » *soirée*] ; *un homme épuisé* [épuisé « se dit de » *homme*]).

Pour les deux autres modes, l'explication de Guillaume repose sur l'idée d'« une sorte de dioptrique de la visée ». L'emploi du subjonctif serait l'effet d'une certaine *visée critique*. Le mode ne dépend pas du verbe « regardé » (la subordonnée ou le *dictum* de Bally), mais de l'idée à travers laquelle on regarde ce verbe (la principale, le *modus* chez Bally). Par exemple, le parcours d'un verbe comme « croire » conduit la pensée jusqu'au mode *in esse* (l'indicatif) : *je crois qu'il est venu*, alors que le

parcours d'un verbe comme *regretter* s'arrête au temps *in fieri* (le subjonctif : *je regrette qu'il soit venu*).

L'image-temps n'est que partiellement développée au mode *in fieri* (subjonctif), le trajet du subjonctif n'accède donc pas à l'actualité ; ceci expliquerait la pauvreté des formes temporelles (4 époques) par rapport à l'indicatif (10 en tout).

À la différence de l'indicatif, qui s'achève à l'actualité et ainsi « embrasse à la fois le présent absolu et le présent relatif », le subjonctif est un temps amorphe qui ignore la division du temps en époques opposables. Si cette hypothèse est fondée, la définition des modes dans la diversité des langues devrait tenir compte des idées qui, dans chaque langue particulière, conduisent à l'actualité. `

Le chemin qui conduit du virtuel à l'actuel dessine un continuum partant du *possible*, passant par le *probable* et le *certain* pour s'achever au *réel*. La notion du *possible*, où « les chances d'être et de ne pas être sont égales », maintient la visée dans le virtuel ; son mode d'expression est le subjonctif, car « être, c'est posséder la réalité ; or la réalité suppose l'actualité, qui est le point précis où le virtuel passe au réel ». Le *probable* qui penche du côté des chances d'être, est nettement orienté vers l'actualité ; son mode d'expression est donc l'indicatif. C'est ainsi qu'on dira : il est possible qu'il *vienne* ; il est probable qu'il *viendra* / il est certain qu'il *viendra*.

La chronologie notionnelle *possibilité* — *probabilité* — *certitude* sont les « mètres » à déterminer le mode. Il conviendrait donc de dresser la liste des « expression étalons » qui permettent de mesurer le trajet imposé par la visée.

Théories des modes verbaux

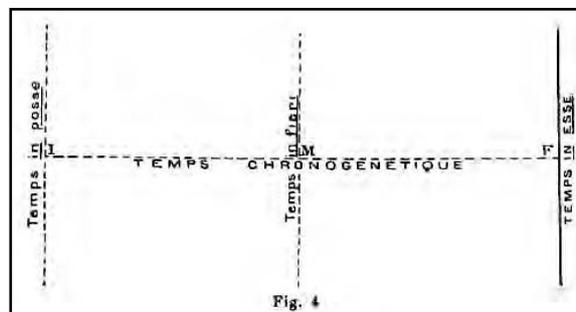
[...] Pour être une opération mentale extrêmement brève, la formation de l'image-temps dans l'esprit n'en demande pas moins un temps, très court sans doute, mais non pas infiniment court, et par conséquent réel. Il s'ensuit que cette formation peut être rapportée à un axe, — une certaine durée de temps qu'on se représente linéairement, — qui est le lieu de tout ce qui a trait à la figuration mentale du temps. Nous nommerons cet axe, l'axe du temps chronogénétique, et l'opération de pensée qui s'y développe, la chronogénèse.

La possession de cet axe accroît considérablement les possibilités analytiques en révélant un plan profond de la morphologie verbale que la grammaire traditionnelle a complètement ignoré. Pour toute section, en effet, qu'on porte sur l'axe chronogénétique, on obtient, du fait même que chaque section ainsi portée instantanéise ce qui se passe sur cet axe, une vue par profil du phénomène de la formation de l'image-temps dans l'esprit.

Ce sectionnement de l'axe chronogénétique peut théoriquement s'y répéter de point en point, et le nombre des profils devenir illimité. Mais on conçoit qu'il n'est intéressant de les relever que pour autant qu'ils se présentent distincts des profils antécédent et conséquent. Aussi n'y a-t-il lieu de sectionner l'axe du temps chronogénétique qu'aux points susceptibles de correspondre à un profil singulier.

Ces points, — les seuls points singuliers que puisse offrir en soi un axe limité, — sont au nombre de trois : initial, médian, final, et marquent chacun un instant caractéristique de la formation de l'image-temps.

D'après ces données, essayons de nous représenter ce que doit être l'image-temps à chacun de ces trois instants : nous obtiendrons des profils consécutifs.



Le temps chronogénétique et les profils successifs de l'image-temps.

A l'instant initial (position I de la figure ci-dessus), la chronogénèse n'a pas encore opéré, elle est seulement en pouvoir d'opérer : l'image-temps saisie sur cet instant de la chronogénèse est le temps *in posse* (c'est-à-dire une image que la pensée n'a aucunement réalisée, mais qu'elle est, néanmoins, en puissance de réaliser).

A l'instant médian (toute position de type intercalaire entre I et F), la chronogénèse a plus ou moins opéré et l'image-temps saisie en telle

position se présente en cours de formation dans l'esprit. C'est le temps *in fieri*.

A l'instant final (position F), la chronogénèse a fini d'opérer et la vue qu'on en prend sur cet instant correspond à l'image-temps achevée décrite au début et que nous nommerons désormais pour bien l'opposer aux deux autres : le temps *in esse*.

Soit au total trois profils caractéristiques de la formation de l'image-temps : en puissance, en devenir, en réalité, profils qui représentent, dans la formation mentale de l'image-temps, les *axes chronothétiques*. Considérée dans son ensemble, l'opération de pensée qui se développe sur ces axes est la *chronothèse*. Elle fixe dans l'esprit l'image-temps que la chronogénèse vient de créer.

Quant au mouvement par lequel, dans le procès de la formation de l'image-temps, la chronogénèse, en action sur l'axe qui lui est propre, se porte d'un axe chronothétique au suivant, comme il s'agit d'une opération de pensée *réalisatrice*, non pas particulière au temps et au verbe, mais tout à fait générale dans le langage, nous la désignerons par le terme de *visée*.

La visée, qui réalise le temps, réalise aussi le verbe. Les deux opérations sont simultanées. Il en résulte que la réalisation du verbe est sujette à se produire successivement sur les trois axes chronothétiques déterminés ci-dessus (*in posse, in fieri, in esse*) ; autrement dit sur les trois profils caractéristiques du phénomène de la formation de l'image-temps.

De là, un ensemble de formes verbales, *qui sont toutes d'ordre temporel*. Aspect, mode, temps ne se réfèrent pas, comme l'enseigne la grammaire traditionnelle, à des phénomènes de nature différente, mais aux phases internes d'un phénomène de nature unique : la chronogénèse; en un mot, l'aspect, le mode, le temps représentent une seule et même chose considérée en des moments différents de sa propre caractérisation [...] (Chap. I)

LA RÉALISATION DE L'IMAGE VERBALE DANS LE TEMPS IN FIERI

Théorie des modes verbaux

Le chapitre précédent a montré les effets du temps *in posse* à l'intérieur du verbe. La tâche est maintenant d'étudier la transition du temps *in posse* au temps *in esse*, lequel se développe extérieurement à l'image verbale. Le lieu de cette transition est le temps chronogénétique.

De deux choses l'une : ou la transition du temps *in posse* au temps *in esse* est complète et le temps chronogénétique parcouru dans son entier, ou elle est incomplète et le temps chronogénétique parcouru en partie seulement. Dans le premier cas, on emploie l'indicatif, dans le second, le subjonctif.

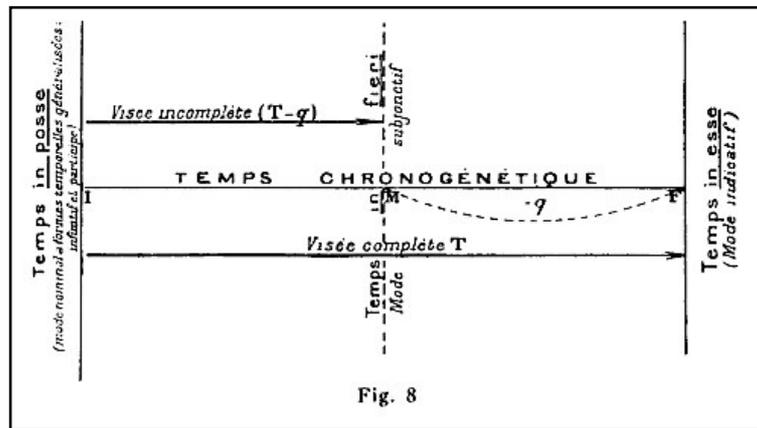


Fig. 8

Pour que la transition soit complète, il faut que les idées que la visée a à traverser soient, en quelque sorte, assez transparentes pour ne l'intercepter aucunement et la laisser arriver, avec l'image verbale qu'elle véhicule, jusqu'au temps *in esse* [i.e. l'indicatif ; ndlr]. Dans le cas contraire, la visée, plus ou moins interceptée par l'idée qu'elle traverse, n'atteint pas son but et l'image verbale qu'elle véhicule et destine, en principe, au temps *in esse* en est réduite à se réaliser dans le temps *in fieri* [i.e. le subjonctif ; ndlr].

Ceci fait de la théorie des modes une sorte de *dioptrique de la visée*, toute la question étant de reconnaître quels milieux laissent la visée les traverser librement et quels milieux en arrêtent plus ou moins la marche.

On infère de là que si l'on dit : *je crois qu'il est venu* et *je regrette qu'il soit venu*, c'est que la visée à travers *croire* s'opère dans des conditions meilleures qu'à travers *regretter*. *Croire* serait pour elle un milieu non interceptif et *regretter* un milieu interceptif. De telle sorte que si l'on pose que la visée à travers *croire* effectue dans le temps chronogénétique un parcours T égal à la distance du temps *in posse* au temps *in esse*, on est conduit par cela même à poser que la visée à travers *regretter* n'effectue dans le temps chronogénétique qu'un parcours $T - q$, q étant l'élément interceptif plus ou moins important qui empêche la visée d'atteindre au

temps *in esse* et l'oblige à abandonner, en quelque sorte, l'image verbale au temps *in fieri*.

Les pages qui suivent ont pour objet d'étudier *cette* dioptrique de la visée et d'en déterminer les lois. Une remarque préalable utile, tout à fait générale, est que *le problème du mode est essentiellement un problème de visée*. Le mode ne dépend à aucun degré du verbe regardé¹², mais de l'idée à travers laquelle on regarde ce verbe (pp. 29-30).

*Le problème de l'actualité*¹³

Lorsqu'on rapproche, dans la langue française, les formes que comprennent les deux grands modes, indicatif et subjonctif, un fait ne peut manquer de retenir l'attention. C'est que le subjonctif ne compte pour l'ensemble du temps, c'est-à-dire pour les deux époques passé et futur, plus la coupure du présent, que quatre formes, alors que dans l'indicatif on compte quatre formes pour le passé, quatre pour le futur (conditionnel compris) et deux pour le présent.

Le contraste de cette richesse et de cette pauvreté en formes temporelles donne à penser que le subjonctif se réfère à une autre représentation générale du temps que le mode indicatif. La représentation indicative serait une représentation plus achevée, plus réalisée que la représentation subjonctive.

On remarque, en outre, que pour les trois époques, passé, présent, futur, le subjonctif offre le même nombre de formes, quatre, que l'indicatif pour chacune des deux époques infiniment extensibles, passé et futur.

Les choses se passent comme si le temps au subjonctif ne formait qu'une seule et grande époque et ignorait la coupure du présent nécessaire à la division du temps en époques opposables. Et comme, d'autre part, l'emploi qui est fait des formes subjonctives corrobore cette manière de voir (au subjonctif s'opère, en quelque sorte, une synthèse des époques et la construction *qu'il soit venu*, par exemple, représentera aussi bien un futur qu'un passé : *j'attendrai qu'il soit venu ; je regrette qu'il soit venu*), l'idée vient que le mode subjonctif serait le mode du temps amorphe, non divisible en époques et le mode indicatif, le mode du temps formé, nettement « réalisé » et, partant, divisible en époques.

Or, pour pouvoir diviser le temps en époques, il faut disposer du présent. Sans la coupure du présent le temps est amorphe. C'est dire que

12. Exception faite pour l'impératif, qui est un cas particulier comportant un déplacement important des opérations de pensée (voir pp. 47-48).

13. Intertitre de la rédaction.

la morphologie du temps se lie à la faculté d'y inscrire le présent, et plus généralement : l'actualité, terme qui embrasse à la fois le présent absolu et le présent relatif.

Ce principe, si on le rapproche des données précédemment acquises, resserre le problème et suscite une hypothèse qui paraît en être la clef, savoir : que si les époques se présentent distinctes dans le mode indicatif et indistinctes dans le mode subjonctif, la cause en pourrait être que le premier inclurait l'actualité dans le temps mais que le second l'en exclurait.

Dans l'affirmative, la théorie particulière des modes de chaque langue reviendrait à savoir quelles idées, lorsque la visée les traverse, mènent à l'actualité et quelles n'y mènent pas. Au terme des premières, l'actualité étant atteinte [...], se profilerait le temps divisé en époques, nommé ici le temps *in esse*, tandis qu'au termes des autres, l'actualité n'étant pas atteinte, aucune forme nette du temps ne se dessinerait. La pensée demeurerait à mi-chemin entre le temps *in posse* et le temps *in esse*, c'est-à-dire dans le domaine indistinct du temps *in fieri*.

L'hypothèse qu'on vient d'envisager appelle une large vérification expérimentale, une vérification exhaustive. Mais au début, si l'on veut écarter le risque de dérober l'essentiel sous l'accessoire, il est prudent de borner l'examen, — qu'il sera toujours loisible d'étendre ensuite, aux idées universelles les plus nécessaires à l'existence même de la pensée. Quatre idées offrent à cet égard toutes garanties : *possible, probable, certain* et *réel*.

*Possible, probable, certain, réel*¹⁴

De ces quatre idées la première seule gouverne le subjonctif : *il est possible qu'il vienne*¹⁵. Les trois autres gouvernent l'indicatif : *Il est probable qu'il viendra. Il est certain qu'il viendra. Il est réel qu'il est venu*. D'après ce qui vient d'être exposé, la notion de *possible* exclurait donc l'actualité, tandis que les notions de *probable*, de *certain*, et de *réel* l'incluraient.

Il va être démontré qu'il en est ainsi. Dans le *possible*, lit-on dans le vocabulaire philosophique de Goblots¹⁶, les chances d'être et de ne pas être

14. Voir note 12.

15. En français. En espagnol, contrairement au français, la visée de l'idée de probabilité n'atteint pas l'actualité ; elle opère donc comme la possibilité : *es probable que venga (subj.)* = litt. "il est probable qu'il *vienne" ; ndlr.

16. Ce petit ouvrage ne donne que des définitions consacrées, qui, par conséquent, ne sont point faites pour les besoins de la thèse soutenue ici.

sont égales ; quant au *probable*, c'est un possible qui a plus de chances d'être que de ne pas être.

Le termes chances d'être, employé dans cette double définition, peut être remplacé par celui, équivalent et plus strict, de capacité d'actualité. Car être, c'est posséder la réalité ; or la réalité suppose l'actualité, qui est le point précis où le virtuel passe au réel¹⁷.

Ce changement opéré, la définition, nullement modifiée dans sa teneur mais précisée dans ses termes, peut être formulée de la manière suivante :

Le propre de la notion de possible est d'annuler la capacité d'actualité (= chances d'être) par une capacité égale et contraire (= chances de ne pas être). Le propre de la notion de probable, de conférer à la capacité d'actualité une existence positive (les chances d'être l'emportant sur celles de ne pas être). En d'autres termes : possible = capacité d'actualité zéro ; probable = capacité d'actualité différente de zéro mais aussi petite que l'on voudra¹⁸.

Si on fait le probable très faible, on est conduit à se représenter cette capacité par la plus petite figure possible : le point [voir note 17 ; ndlr]. Puis faisant croître le probable d'une quantité aussi petite que l'on voudra, on est amené à inscrire un deuxième point à côté du premier ; un probable un peu plus grand encore ferait ajouter un troisième point à côté des deux déjà inscrits. Progressivement on tracerait ainsi, en faisant croître le probable par quantités très petites, une ligne (suite de points) qui, à un moment donné, aurait la longueur voulue pour correspondre, par la quantité de probable dont elle serait l'expression, à la notion de *certain*, dans laquelle il convient de voir la plus haute expression de la probabilité, et pour ainsi dire son superlatif, le degré que le probable peut atteindre mais ne peut pas dépasser. Ceci nous montre que du point de vue génétique, seul en cause ici, le probable et le certain expriment une seule et même spécificité. Autrement dit, au regard de la visée, qui connaît des choses en qualité et non en quantité, le probable se présente comme une identité du certain, ce qui permet, dans les limites ci-dessus déterminées, de poser l'égalité :

Probable= Certain

17. Cette remarque de Guillaume est capitale. Cf. sur la question le volume 30 de *Modèles linguistiques* (1994) ; ndlr.

18. Si petite qu'elle peut avoisiner zéro, d'où l'emploi du subjonctif en espagnol, pour signifier la non atteinte de l'actualité (voir note 14) ; ndlr.

Cette égalité se traduit dans la langue par l'emploi du même mode après l'une et l'autre de ces deux notions : *Il est certain qu'il viendra. Il est probable qu'il viendra* (pp. 30-34). [...]

L'invariance du trajet de la visée à travers ces trois expressions, ainsi que la parfaite détermination de ce trajet, suggère d'y voir l'unité de mesure de la visée et de considérer les trois expressions précitées comme des expressions-étalons et, en quelque sorte, les mètres à déterminer le mode. À ces trois expressions on peut en adjoindre plusieurs autres qui, sous des dehors un peu moins abstraits, comportent une visée identique. À côté de *il est probable* on inscrira utilement : *il est prévisible, il est prévu, je prévois*, etc. ; à côté de *il est certain* : *je crois, il a été fixé, arrêté*, etc. ; à côté de *il est réel* : *il est visible, il a été vu, constaté, je vois*, etc.

On arrive ainsi à disposer d'expressions-étalons en nombre suffisant pour tous les cas et qui, sous des mots différents, se réfèrent à une même longueur de visée. La question du mode se réduit, dès lors, à l'emploi de ces expressions-étalons en tant que moyens de mesurer le trajet imposé à la visée par les différentes expressions qu'elle est sujette à traverser (pp. 35-36). (*Temps et verbe*, Chapitre III.)

8. Charles BALLY (1932)

Cet extrait de *Linguistique générale et linguistique française*, paraît trois ans après *Temps et verbe* de Guillaume, en 1932. Il comprend trois développements, le premier traitant de l'analyse logique de la phrase (§ 27-31), le second de l'analyse de la phrase explicite (§32-50) et le troisième du *dictum* et de la modalité (§51-53).

1. Analyse logique

La participation active d'un sujet pensant est centrale à la théorie de Bally, qui partant du principe que *penser* consiste à réagir à une *représentation*, envisage trois prises de position possibles :

- (i) le *constat* : une chose est ou n'est pas ; il s'agit d'un *jugement de fait* qui relève de l'*entendement*, (« je crois qu'il pleut ») ;
- (ii) l'*appréciation* : une chose est désirable ou pas désirable ; il s'agit d'un *jugement de valeur* qui relève du sentiment (« je me réjouis qu'il pleuve ») ;
- (iii) le *désir* : il s'agit d'une *volition*, dont l'aboutissement est une action ; on désire qu'une chose soit ou ne soit pas (« je souhaite qu'il cesse de pleuvoir »)

Au préalable, il y a la représentation qui parvient, soit par les *sens* (la perception actuelle de la pluie qui tombe), soit la par la *mémoire* (les

images empreintes de la pluie d'hier), soit, par l'*imagination* (on prévoit ou on envisage la cessation de la pluie qui tombe actuellement). À l'instar de la logique, cette partie de la phrase s'appelle le *dictum*. L'autre partie qui engage la participation active du sujet pensant et parlant (croire, apprécier, souhaiter), la partie maîtresse, se nomme le *modus*.

Le *dictum* qui varie d'après la nature du procès (*phénomène, état ou qualité*) est le plus souvent composé du corrélatif verbal d'un procès (ex. *tourner*), localisé par une matière (ex. *la terre*) : « la terre tourne ». Les verbes impersonnels où le substrat est diffus (il pleut) sont un cas à part.

Pour les valeurs d'emplois, Bally renvoie à F. Brunot (texte 4 ci-dessus) en ajoutant que les nuances des verbes modaux sont aussi variées que celles du verbe dictal. Il ne faudrait donc pas confondre, dans les analyses, le sens littéral et la valeur d'emploi dans l'énoncé, car le verbe modal tend à être employé au figuré. Pour illustrer ce qu'il appelle les « emplois hypostatiques », c'est-à-dire les cas où, par exemple, un verbe, dont le premier sens exprime le désir, prend le sens de valeur de jugement : « Socrate *veut* que l'homme ne fasse le mal que par ignorance » (vouloir = prétendre).

Puis il évoque le cas des verbes où il y a « compénétration de plusieurs formes de pensée. Ainsi *craindre* comporte un jugement de vraisemblance accompagné d'un mouvement de déplaisir, tandis qu'*espérer* implique à la fois croyance et désir ». L'ordre et l'interrogation sont aussi évoqués. Il précise que le sujet d'énonciation (sujet pensant et parlant) n'est pas obligatoirement le sujet modal (sujet d'énoncé), le discours peut être rapporté (« *Galilée, les astronomes affirme(nt)* que la terre tourne »), ou rester dans le vague (« *On croit* que le roi est mort »).

Quant à la pensée personnelle (la conviction intime du sujet parlant), elle ne correspond pas forcément à la pensée communiquée (inexactitude volontaire, mensonge, antiphrase, etc.), ce qui implique un dédoublement de la personnalité. Cet écart l'amène à généraliser sur la nature du signe et de tout système sémiologique : « le signe porte en lui-même sa signification (son signifié), et c'est celle-là seule qui compte pour la communication. Elle peut être en contradiction avec la pensée de celui qui emploie le signe, et ne recouvre donc pas la notion de réalité. En dehors du langage, c'est la raison d'être de la fiction littéraire et poétique : on peut dire que les aventures de Don Quichotte sont autant de mensonges de Cervantès ».

2) Analyse de la phrase

À partir de l'exemple *Je crois que cet accusé est innocent*, Bally détermine les rapports qui unissent le sujet modal, le verbe modal et le *dictum* : un sujet

pensant (moi) opérant un acte de pensée (croire) sur une représentation (l'innocence d'un accusé) ; le *modus* est le substrat ou *thème* de la représentation (*le dictum*), qui en est le *propos* de l'énoncé explicite. Il s'agit là d'un conditionnement réciproque qui est à la base de tous les rapports grammaticaux : la croyance implique l'objet de croyance et *vice versa* ; le *modus* et le *dictum* sont donc complémentaires.

Ce rapport de complémentarité relie également le sujet *je* (lieu ou siège la représentation) et le verbe modal *crois*, dont le dictum *cet accusé est innocent* est le complément d'objet direct ; le verbe, copule de rection « crée entre les deux termes qu'il associe un rapport de conditionnement réciproque » ; la particule *que* joue un rôle double : (i) elle transforme la phrase autonome (*cet accusé est innocent*) en complément d'objet direct et (ii) relie la phrase nominalisée à la copule modale.

Grâce au processus que Bally appelle « condensation progressive », la relation entre le *modus* et le *dictum* peut se resserrer, notamment lorsque le « sujet parlant et pensant » est également le sujet du *dictum* ; les exemples ci-dessous relèvent donc tous de la même structure profonde :

Je crois que je suis innocent

Je crois être innocent

Je me crois innocent

Je crois à mon innocence

Les exemples d'illustration qu'il donne par la suite montrent que sa théorie repose sur l'idée que la phrase explicite (la syntaxe résultative, ou si l'on veut, de surface) a parfois du mal à s'accommoder du noyau logique. Par exemple, *logiquement*, un verbe modal ne peut avoir un régime concret, *je veux du thé* serait donc un condensé de *je veux avoir/boire du thé*. Parfois la modalité — qui peut perdre également son autonomie — est récupérée par la situation : dans *il faut que vous sortiez*, la contrainte est imposée par le sujet parlant, mais dans *Il est interdit de fumer dans les non-fumeurs*, c'est la compagnie des chemins de fer.

La modalité peut être incorporée dans le *dictum* par :

- i) l'auxiliaire modal : *Vous devez sortir = Je veux que vous sortiez.*
- ii) sous forme d'un adjectif de jugement : *cette hypothèse est fausse = Je nie que telle ou telle chose soit.*
- iii) sous forme d'un adverbe : *Le train a certainement du retard = Il est certain ; on est, je suis certain que ce train a du retard.*

Mais, le plus souvent, la modalité est, non seulement incorporée dans le *dictum*, mais annoncée par « la caractéristique modale du verbe dictal,

en d'autres termes par la modalité phrastique : indicatif, impératif, conditionnel etc.

- jugement de fait (assertion thétique) : *il pleut*
- appréciation ou jugement de valeur (verbe au conditionnel dans une construction conditionnelle) : *Vous seriez heureux si ...* :
- volition (mode impératif) : *Sortez !*

Comme la plupart de ses collègues, Bally n'oublie pas le rôle joué par l'expressivité non verbale ; le *modus* peut être entièrement pris en charge par la mélodie de la voix (la prosodie) et la gestique, par exemple, un haussement d'épaule peut exprimer un jugement de valeur aussi efficacement qu'une formulation verbale.

3. Dictum et modalité

La dernière section tente d'expliquer, par la diachronie, pourquoi le verbe dictal prend si souvent en charge la modalité. À l'instar de Meillet et de Vendryès, il en voit la cause dans une évolution générale vers l'abstraction, accompagnée d'une complexification progressive de la syntaxe : de phrases autonomes juxtaposées, ayant chacune son sens propre, on est passé à des phrases de plus en plus condensées où une seule phrase renferme plusieurs idées imbriquées les unes dans les autres. En d'autres termes, l'imbrication du *modus* dans le *dictum* serait une des conséquences de l'évolution de la langue qui, d'une organisation analytique parataxique, s'oriente vers une organisation de plus en plus synthétique.

Le conditionnel, innovation relativement récente dans la morphologie verbale, semble étayer cette hypothèse. À la différence des autres formes qui présentent des procès comme liés à une condition, le conditionnel *imagine un procès*, dont la réalisation dépend d'une *condition également imaginaire*. C'est cette spécificité qui explique pourquoi, dans les phrases où figurent le conditionnel, le *modus* est systématiquement intégré au *dictum*.

Analyse logique de la phrase

27. La phrase est la forme la plus simple de la communication d'une pensée.

Penser, c'est réagir à une représentation en la constatant, en l'appréciant ou en la désirant.

C'est donc juger qu'une chose est ou n'est pas, ou estimer qu'elle est désirable ou indésirable, ou enfin désirer qu'elle soit ou ne soit pas. On croit qu'il pleut ou on ne le croit pas, ou on en doute, on se réjouit qu'il pleuve ou on le regrette, on souhaite qu'il pleuve ou qu'il ne pleuve pas.

Dans le premier cas, on énonce un jugement de fait, dans le second un jugement de valeur, dans le troisième une volition.

La première opération relève de l'entendement, la deuxième du sentiment, la troisième de la volonté, qui a son aboutissement dans l'action, aboutissement qui est une des fonctions du langage tout en le dépassant.

La pensée ne se ramène donc pas à la représentation pure et simple, en l'absence de toute participation active d'un sujet pensant.

28. Transportons-nous maintenant sur le terrain du langage, et demandons-nous quelle est la forme la plus logique que puisse revêtir la communication de la pensée. C'est évidemment celle qui distingue nettement la représentation reçue par les sens, la mémoire ou l'imagination, et l'opération psychique que le sujet opère sur elle, comme c'est le cas dans les exemples cités plus haut. La phrase explicite comprend donc deux parties : l'une est le corrélatif du procès qui constitue la représentation (p. ex. la pluie, une guérison) ; nous l'appellerons, à l'exemple des logiciens, le *dictum*.

L'autre contient la pièce maîtresse de la phrase, celle sans laquelle il n'y a pas de phrase, à savoir l'expression de la modalité, corrélatrice à l'opération du sujet pensant. La modalité a pour expression logique et analytique un verbe modal¹⁹ (p. ex. croire, se réjouir, souhaiter), et son sujet, le sujet modal ; tous deux constituent le *modus*, complémentaire du *dictum*.

La modalité est l'âme de la phrase ; de même que la pensée, elle est constituée essentiellement par l'opération active du sujet parlant. On ne peut donc pas attribuer la valeur de phrase à une énonciation tant qu'on n'y a pas découvert l'expression, quelle qu'elle soit, de la modalité.

29. Il est évident que les formes du *dictum* sont aussi diverses que les représentations qu'il peut exprimer. Logiquement, il contient le corrélatif verbal d'un procès (phénomène, état ou qualité), lequel est le plus souvent localisé dans une substance, c'est-à-dire en langage linguistique dans un substantif : « la terre tourne, le soleil brille, le ciel est bleu ». Seuls les verbes impersonnels (il pleut, etc.) ont un substrat diffus et pensé très

19. Le verbe modal contient ce que les logiciens appellent l'assertion partout où il s'agit de jugement (de fait ou de valeur).

inconsciemment, malaisé à dégager ; p. ex. la pluie fait penser à l'état général de l'atmosphère dans un moment donné (le temps est à la pluie), ou à un agent indéterminé (pop. comme ça tombe ! ou même comme ça pleut !).

30. Le verbe modal peut, lui aussi, comporter les nuances les plus diverses du jugement, du sentiment et de la volonté. Notre aperçu, forcément schématique, fera abstraction de cette diversité ; on trouvera d'ailleurs tous les détails désirables chez F. Brunot, PL, p. 507 ss. Il importe seulement de remarquer que ces trois catégories elles-mêmes ne sont pas toujours rigoureusement distinctes.

Tout d'abord, elles peuvent s'échanger par emploi hypostatique (§ 257), c'est-à-dire lorsqu'elles sont prises dans des acceptions figurées. Dans une phrase telle que « Socrate veut que l'homme ne fasse le mal que par ignorance », veut signifie « prétend, juge ». Dans cette autre : « Mon mari a *décidé* que je le trompe », le mot souligné marque aussi un jugement²⁰. Inversement, « Le général a *décidé* que les prisonniers seraient tous mis à mort » a une syntaxe propre au jugement, alors qu'il s'agit d'un ordre.

En deuxième lieu, certaines expressions verbales trahissent une véritable compénétration de plusieurs formes de pensée. Ainsi *craindre* comporte un jugement de vraisemblance accompagné d'un mouvement de déplaisir, tandis qu'*espérer* implique à la fois croyance et désir. L'ordre et l'interrogation présentent des cas différents de complexité qui seront envisagés plus loin (§58).

Le sujet modal peut être et est le plus souvent en même temps le sujet parlant : c'est le cas dans les exemples cités jusqu'ici. Mais il peut englober d'autres sujets : « Nous ne croyons pas qu'il pleuvra », ou bien c'est un autre ou plusieurs autres sujets : « Galilée, les astronomes affirme(nt) que la terre tourne » : puis on reste dans le vague : « On croit que le roi est mort »²¹.

31. Mais même lorsque le sujet pensant est identique au sujet parlant, il faut prendre garde de confondre pensée personnelle et pensée

20. Ces métaphores montrent le lien étroit qui relie la volonté à l'assertion. Cette dernière, comme on l'a reconnu, est au fond un acte de volonté. [...]...

21. L'expression de la nécessité offre un cas spécial de sujet modal indéterminé : la nécessité est au fond une volonté imposée par les circonstances, les forces naturelles, etc., qui sont pour ainsi dire personnifiées par la langue ; p. ex. (« Il fait trop chaud,) il faut que je retire mon veston) = (la chaleur) m'oblige, veut que... Inversement (« Il fait moins chaud,) je peux remettre mon veston » = (la température) me permet...

communiquée. Cette distinction est de la plus haute importance, et s'explique par la nature et la fonction du signe linguistique lui-même. En effet, le sujet peut énoncer une pensée qu'il donne pour sienne bien qu'elle lui soit étrangère. Il s'agit alors d'un véritable dédoublement de la personnalité. Le mensonge en est la forme la plus caractéristique. Un témoin dit au tribunal : « Cet homme est coupable » tout en sachant parfaitement qu'il est innocent. Ce fait n'est pas particulier au langage, mais est propre à tout système de signes : un garde-voie déclenche un signal équivalent à « La voie est libre », bien qu'il sache qu'elle est encombrée et qu'un déraillement s'ensuivra. L'antiphrase est une autre manifestation de ce dédoublement : une bonne d'enfants dira à son petit protégé : « Patauge dans la boue ! Ta maman va être bien contente ! » Cela nous amène à une conception particulière de la réalité en matière de la sémiologie : le signe porte en lui-même sa signification (son signifié), et c'est celle-là seule qui compte pour la communication. Elle peut être en contradiction avec la pensée de celui qui emploie le signe, et ne recouvre donc pas la notion de réalité. En dehors du langage, c'est la raison d'être de la fiction littéraire et poétique : on peut dire que les aventures de don Quichotte sont autant de mensonges de Cervantès.

Analyse de la phrase explicite

32. Cherchons maintenant à déterminer les rapports qui unissent les termes d'une phrase logiquement constituée : sujet modal, verbe modal et *dictum*.

Une phrase telle que : *Je crois que cet accusé est innocent* nous présente un sujet pensant (moi) opérant un acte de pensée (croire) sur une représentation (l'innocence d'un accusé). Nous dirons que par l'acte psychique la représentation est actualisée. En outre, elle est visée par l'acte, elle en est la raison d'être, l'objet, le but ; c'est à propos d'elle que la croyance surgit dans l'esprit. Le *modus* (ma croyance) est au contraire le substrat de la représentation. Nous dirons donc que le *modus* est le thème, et le *dictum* le propos de l'énonciation explicite²².

Nous trouvons ici un premier exemple du conditionnement réciproque qui est à la base de tous les rapports grammaticaux. En effet, croyance implique objet de croyance, et vice versa : il n'y a pas d'objet de

22. Nous verrons que ces notions de thème et de propos correspondent souvent à ce qu'on appelle communément *sujet psychologique* et *prédicat psychologique*. Nous évitons d'employer ces derniers termes, qui prêtent à confusion avec le sujet grammatical et le prédicat grammatical.

croissance sans l'acte même de croire ; le *modus* et le *dictum* sont complémentaires l'un de l'autre.

33. En portant maintenant notre attention sur le sujet du *modus*, nous découvrons un autre rapport de complémentarité. Ce sujet nous apparaît comme le siège, le « lieu » de la représentation exprimée par le *dictum*, et celle-ci est reliée au sujet par le verbe porteur de la modalité ; il a la forme d'un verbe transitif dont le *dictum* est le complément d'objet. C'est donc, plus exactement, une copule, et une copule de rection (§ 166), qui crée entre les deux termes qu'elle associe un rapport de conditionnement réciproque ; car il n'y a pas de représentation pensée sans un sujet pensant, et tout sujet pensant pense à quelque chose.

Constatons enfin que le *dictum* transpose en terme de phrase, en complément d'objet, une phrase par ailleurs autonome (dans notre exemple : « Cet accusé est innocent »), et que, dans les langues de notre type, cette transposition est marquée par une particule vide (en français *que* ou ses suppléants), qui joue par conséquent le rôle de transpositeur en même temps qu'elle relie le terme ainsi formé à la copule modale. [...]

45. [...] nous pouvons reprendre notre étude syntaxique, en passant en revue quelques-unes des formes les plus typiques que revêt la phrase dans sa condensation progressive.

Nous n'insisterons pas sur le *dictum*, puisque c'est l'expression de la modalité, seule raison d'être de la phrase, qui importe ici. On se souviendra seulement que le verbe dictal peut être, le cas échéant, transposé en infinitif (« Je crois que je suis innocent » - « Je crois être innocent »), et celui-ci en substantif abstrait (« Je crois à mon innocence »). Enfin il arrive que l'idée verbale soit entièrement absente de l'énoncé et se déduise uniquement de la présence d'un appellatif concret, comme dans « Je veux du thé », qui signifie « Je veux avoir (boire) du thé, car logiquement un verbe modal ne peut avoir un régime concret, comme cela est naturel dans « Je bois du thé ». On expliquera de la même manière *Je ne vous comprends pas* = « Je ne comprends pas que vous agissiez ainsi ». *Vous m'étonnez* = « Je m'étonne de votre conduite », etc. Sans doute l'idée verbale est parfois trop vague ou trop complexe pour que son rétablissement soit possible, et l'on a affaire à des compléments d'objet purs et simples de verbes proprement dits, p. ex. dans *Je vous aime* (par opposition à *J'aime le chocolat* = « J'aime à en manger »)²³.

23. Cette implication d'une idée verbale dans un concret est un fait général, qui relève de l'hypostase (§ 257). Citons les compléments introduits par une préposition désignant une époque, un moment : *arriver après le potage, deviser entre la poire et le fromage, Louis XIV avant et après la fistule*.

46. Quant à la modalité, elle peut, sans jamais cesser d'être exprimée, perdre progressivement son autonomie :

- 1) Le verbe modal demeure distinct du *dictum*, mais il prend la forme impersonnelle, et c'est la situation qui peut seule le faire connaître. Dans notre exemple-type *Il faut que vous sortiez*, c'est le sujet parlant ; mais si, dans un train, un voyageur dit à son voisin qui fume « Il est interdit de fumer dans les non-fumeurs », il fait allusion à une prescription de la Compagnie.
- 2) La modalité est encore partiellement autonome mais est indirecte, et de plus incorporée dans le *dictum*, quand elle est contenue dans un auxiliaire de mode : *Vous devez sortir* = « Je veux que vous sortiez » ; *Puis-je sortir ?* = « Me permettez-vous de sortir ? » ; *Vous semblez souffrir* = « J'ai l'impression que vous souffrez ».

Nous pouvons conclure des exemples précédents qu'un auxiliaire de mode est l'équivalent fonctionnel d'un verbe modal construit au passif et dont le complément d'agent est implicite. Ainsi *Vous pouvez sortir* = « Vous êtes autorisé (par moi ou quelqu'un d'autre) à sortir ». Certaines formes interrogatives éclairent cette interprétation ; p. ex. dans *Paul est censé honnête*, le verbe est aujourd'hui un pur auxiliaire modal ; mais il est étymologiquement la forme passive du verbe inusité *censer*. [...].

47. La modalité est aussi incorporée dans le *dictum* sous la forme d'un adjectif de jugement ou d'appréciation : *Cette hypothèse est fausse* (= Je nie que telle ou telle chose soit) ; *Ce fruit est délicieux* (= J'ai du plaisir à le manger). Un cas plus délicat est celui où l'adjectif cumule les significations de qualité objective et d'appréciation subjective : *Ce sermon est monotone* (= Je m'ennuie à écouter ce sermon parce qu'il est uniforme).

La modalité peut encore être logée dans le *dictum* sous la forme d'un adverbe : *Le train a certainement du retard* (= Il est certain ; on est, je suis certain...) ; *Vous arrivez malheureusement trop tard* (= Je regrette que...).

48. Nous en venons à la forme la plus usuelle de la modalité, celle où elle est incorporée non seulement dans le *dictum*, mais dans la caractéristique modale du verbe dictal (indicatif, impératif, conditionnel ; le subjonctif n'a pas de valeur modale autonome) : *Il pleut* = « Je constate qu'il pleut » ; *Sortez !* = « Je veux que vous sortiez » ; *Vous seriez heureux* (si vous vous contentiez de peu) = « Je me représente en imagination votre bonheur ». Sans compter les nombreuses formes dérivées et figurées du mode : *Cet étourdi aura manqué son train* = « Il est probable, je suppose qu'il a... » ; *Tu aimeras ton prochain* = « Dieu ordonne que... ».

49. À partir de là, nous ne trouvons que des phrases dépourvues de tout verbe conjugué. On peut encore y distinguer deux termes, comme dans : *Vous ici ?* (= Je suis étonné de vous rencontrer ici), et *À bas les anarchistes !* (= Nous voulons qu'il n'y ait plus d'anarchistes). Enfin l'énoncé ne présente plus qu'une seule unité ; ces monorèmes²⁴ consistent tantôt en mots ou locutions stéréotypés, dont la plupart ont un caractère exclamatif ou sont des exclamations proprement dites : *Que voulez-vous ? – Pas possible. – Allons donc ! – Sapristi ! – Bah !*, etc. (§ 40).

Quant aux phrases énoncées par des gestes et des jeux de physionomie, nous ne les signalons que pour rappeler que la mimique, qui peut se suffire à elle-même (qu'on pense au poing fermé, au haussement d'épaules, aux gestes d'appel, etc.), intéresse le linguiste surtout parce qu'elle peut doubler les paroles et la musique ; p. ex. en prononçant *À quoi bon !* (= Tout est inutile) avec la mélodie appropriée, on peut hausser les épaules et prendre un air découragé. [...]

Dictum et modalité

51. On peut s'étonner que, dans la phrase à modalité explicite, le verbe dictal comporte un mode, puisque c'est au verbe modal qu'est dévolue la fonction d'exprimer la modalité. Il est certain que des expressions telles que « Je crois être innocent » et lat. « Credo me insontem esse », ou « J'affirme mon innocence », sont plus logiques, puisque ni l'infinitif ni le substantif n'ont de valeur modale. Le mode du *dictum* fait double emploi avec celui du *modus*. Pourquoi ?

C'est une survivance de l'époque, différente selon les cas, où l'énonciation explicite avait encore la forme de deux coordonnées ; cet état remonte parfois très haut, et si nous l'éclairons par des tours français et latins, c'est pour la commodité de l'explication. Ainsi « Je crains qu'il ne soit coupable » a signifié autrefois « J'ai peur ! Oh ! Qu'il ne soit (pas) coupable ! ». Le subjonctif avait sa pleine valeur modale, puisqu'il exprimait le désir dans une phrase autonome. C'est seulement après la soudure des deux énoncés que, comme la négation *ne*, le subjonctif est devenu inutile — ou, plus exactement, a été interprété comme symbole de la transposition d'une phrase indépendante en terme d'une phrase dont le verbe modal exprime l'idée de crainte. On sait que lat. « Dubito num insons sit » s'explique aussi par une coordination primitive (= Je doute : est-ce qu'il serait innocent ?). La même explication est plus difficile pour « J'affirme qu'il est innocent » ou plutôt pour le bas-latin « Affirmo quod

24. Nous empruntons ce terme, ainsi que celui de *dirème* (phrase à deux membres), à M. Sechehaye.

(quia ou quid) est insons », mais elle ne fait pas de doute ; là aussi, *est* a été une fois le verbe d'une phrase indépendante où l'indicatif avait sa pleine raison d'être (Cf. E. Lerch, *Syntax*, I, p. 140 ss.).

52. Le français et la plupart des langues du même type présentent une exception remarquable à cet état de choses. Il s'agit du conditionnel²⁵. Qu'on le fasse figurer a) dans une phrase à modalité implicite comme : « Vous seriez heureux si vous vous contentiez de peu », ou b) dans des explicites telles que : « Je pense (je pensais, je persisterai à penser) que vous seriez heureux si vous vous contentiez de peu », la valeur modale éclate dans toutes les formes du *dictum* de b) aussi bien que dans la phrase indépendante a). Nous ne sommes donc pas ici devant une survivance et un pléonasm.

53. Ce cas spécial s'explique, semble-t-il, par la nature très particulière du conditionnel : sans doute, il n'est pas le seul moyen de présenter un procès comme lié à une condition, ce n'est pas là ce qui lui appartient en propre, car on trouve ce rapport de condition et de conditionné à l'indicatif : « Si on insiste, il cède (toujours) ; Si on insiste, il cédera ; Si on insistait, il céderait ». Mais le propre du conditionnel, c'est d'abord d'imaginer un procès, dont la réalisation dépendrait d'une condition également imaginaire : c'est une simple supposition, une pure création de l'esprit. Le conditionnel est le mode de la potentialité²⁶. Au contraire, les formes de l'indicatif mentionnées plus haut posent que c'est la réalisation ou la non-réalisation effective du procès qui dépend d'une condition. En outre, ces mêmes formes ne sont pas indissolublement associées à une

25. Sur la distinction (statique) entre conditionnel et futur transposé, v. § 260 ; sur l'imparfait indicatif, v. § 136).

26. C'est ce caractère de réalité imaginée qui empêche de voir dans le conditionnel — comme on le fait généralement — un mode de l'irréel, parce que l'irréel est l'aspect négatif de la réalité proprement dite. Il est inexact que les phrases « Si j'affirmais que je suis immortel, je mentirais », et « Si j'avais affirmé que je suis immortel, j'aurais menti » impliquent nécessairement que je ne l'affirme pas et ne mens pas, que je ne l'ai pas affirmé et n'ai pas menti. Il faut plutôt périphraser sous la forme : « Supposons un instant que je l'affirme (ou que je l'aie affirmé) : qu'arriverait-il ? Je mentirais (ou j'aurais menti) ». Si dans telle ou telle circonstance l'interprétation penche vers l'irréel, ce qui est particulièrement fréquent pour le conditionnel passé, il s'agit de faits occasionnels de parole et non d'une nécessité imposée par la langue, comme c'est le cas dans les idiomes où un mode irréel s'oppose nettement au potentiel, en grec ancien p. ex., où la première des phrases précédentes comporte deux traductions : 1) *ei lègoimi... pseudoimen an* (potentiel) ; 2) *ei élegon epsudomen an* (irréel). Il est vrai que la seconde phrase n'aurait qu'une forme : *ei eipon... epsusamen an*, le grec confondant ici le potentiel et l'irréel du passé.

condition ; rien n'empêche de dire simplement : « Il cède, il cédera, il céda ». Or le conditionnel, lui, est inconcevable sans l'énoncé de la condition : « Vous seriez heureux » est une phrase incomplète, à moins que la condition ne puisse être rétablie à l'aide de la situation ou du contexte²⁷.

54. C'est, selon nous, ce double caractère très spécial du conditionnel qui, joint à sa vitalité (c'est le plus récent des modes du français), justifie son maintien dans le *dictum*. En effet, la totalité des verbes modaux de la première classe désignent des constatations ou des jugements de réalité ou d'irréalité (s'apercevoir, savoir, affirmer, prétendre, croire, nier, contester, douter), et non des hypothèses imaginaires. Seuls le verbe *supposer* et ses équivalents (poser, imaginer, admettre), suivis du subjonctif, semblent faire exception : or ils ne peuvent jamais former une phrase autonome ; ils équivalent toujours à une phrase commençant par *si* et introduisant une condition, non une constatation ou un jugement. Exemples : « Je suppose (supposons, etc.) qu'il pleuve demain : (que ferions-nous ?) » = « S'il pleuvait, ... ; Admettons que la terre cesse de tourner : (que se passerait-il ?) = Si la terre cessait... »

Dès que ces verbes sont accompagnés de l'indicatif, ils désignent des constatations et des jugements proprement dits.

Linguistique générale et linguistique française
(Quatrième édition revue et corrigée 1965)
Éditions Francke, Berne

Annexe au texte de Bally

Scipion DUPLEIX ([1603] 1607)

Des énonciations modales

Il y a quatre mots que les Logiciens appellent Modes²⁸, à savoir *Possible*, *Advenant*, *Impossible*, et *Nécessaire*, lesquels se trouvant en l'énonciation font qu'il faut prendre l'affirmation ou négation d'icelle autrement qu'aux précédentes. Et d'iceux toutes les Énonciations esquelles [i.e. dans lesquelles] ils entrent sont appelées modales : pour l'entière intelligence desquelles il ne faut retenir que deux choses assez aisées si on y rapporte tant soit peu de jugement. La première gist à remarquer ce à quoi il faut

27. Il s'agit, bien entendu, du conditionnel proprement dit, et non de ses emplois dérivés, comme dans « Je voudrais partir », « Seriez-vous malade ? », « La ville aurait capitulé », etc.

28. C'est-à-dire *Manières* [Note de l'auteur].

référer l'affirmation ou négation de l'énonciation. L'autre quelle est la conséquence et correspondance desdits Modes l'un avec l'autre.

Pour le regard de la première il faut observer que les énonciations modales se divisent en deux parties : l'une desquelles est un des quatre Modes susdits ; l'autre contient le reste de l'énonciation modale, que les Logiciens latins appellent *Dictum*, et nous le *dict*, ou *le dire*. Par exemple en cette énonciation, Il est nécessaire que l'homme soit sensible : cette partie Il est nécessaire est le mode, que l'homme soit sensible est le dire. Or comme és [i.e. dans les] autres énonciations l'affirmation ou négation dépend de ce que le verbe est affirmé ou nié : comme en ces deux, l'homme est juste, qui est affirmante, l'homme n'est juste, qui est négante. De même aux modales l'affirmation ou négation dépend de ce que le mode est affirmé ou nié, sans avoir égard à l'affirmation ou négation du dire laquelle n'est point ici considérée pour rendre l'énonciation affirmante ou négante [...].

La logique ou art de discourir et raisonner,
Livre IV, chap. 13, pp. 191-192

9. Léon CLÉDAT (1933 ; ouvrage posthume)

Dans cet extrait, Clédat se penche sur les formes verbales qui contribuent à l'expression des modalités. En prenant à partie la présentation de F. Brunot dans *La pensée et la langue*, il commence par reconnaître la « prodigieuse richesse » de la question, en se demandant si la question de la modalité n'est pas entravée par des règles injustifiées et des servitudes artificielles, qu'on impose inutilement aux écoliers, surtout qu'elles ne sont respectées, ni par l'homme de la rue, ni par les bons écrivains. Il plaide donc pour un usage faisant appel à l'intuition et au « sentiment du moment » du sujet parlant.

Il observe que même si Brunot émet quelques réserves, il reprend, comme tout le monde, la vieille division entre les verbes déclaratifs, les verbes de sentiments et les verbes de volonté. Pour y voir plus clair, il suffit d'explicitier l'action dans une subordonnée objective (le *dictum*) et la modalité dans la principale (le *modus*), par exemple *il croit/suppose etc. que sont ami viendra / il est étonné, content etc. que sont ami vienne*. Cela revient à reconstituer l'*idée regardante* (Guillaume) ou le *modus* (Bally) chaque fois qu'elle est sous-entendue. Il fait remarquer que malgré l'extrême variété des nuances dans la principale, la subordonnée doit choisir entre l'indicatif et le subjonctif.

Dans son analyse, il suit à peu près le même cheminement que Bally (qu'il ne cite pas), passant en revue une série d'exemples qui montrent la

variété de moyens dont dispose le sujet parlant pour intégrer la modalité dans une seule proposition (futur antérieur, semi-auxiliaire modal). Comme Bally, il n'oublie pas le cas particulier du conditionnel qui, dans la subordonnée, double le mode exprimé par la principale. Il ne néglige pas non plus la possibilité d'exprimer la modalité par la mélodie de la voix et le geste.

Il finit par distinguer quatre modes : une première opposition est établie entre une manière neutre (affirmer vs. nier) d'indiquer qu'une action a eu lieu ou pas en ajoutant les circonstances (*le mode indicatif*), et le fait de marquer un doute par rapport à sa réalisation (*le mode dubitatif*), on peut également ordonner une action à notre interlocuteur (*le mode impératif*), puis encore présenter l'événement comme souhaitable, admis ou imaginé par tous, que faute de mieux il appelle *le mode subjonctif*.

En marge des grammaires

En parcourant *La pensée et la langue* [de Ferdinand Brunot], on est frappé de la prodigieuse richesse de la langue et de l'extrême variété des moyens dont elle dispose pour exprimer une même idée, un même sentiment, — et d'autant plus frappé que l'auteur est amené maintes fois à déclarer qu'il n'a pas épuisé le sujet, et qu'il y a encore beaucoup d'autres moyens de rendre tel ou tel sentiment. D'autre part, on a l'impression très vive d'une grande complication, de règles injustifiées, de « servitudes » qui encombrant et entravent la langue et au milieu desquelles elle se débat. La première de ces impressions est très juste, la seconde résulte d'une interprétation inexacte des faits.

On ne peut considérer comme servitudes que les chinoïseries orthographiques [sic]²⁹ et un certain nombre de règles rigides de syntaxe qu'on impose aux écoliers, mais celles-ci ne pèsent guère sur la langue courante ni sur les bons écrivains. En ce qui touche les emplois de modes qui iraient contre le sentiment intérieur du sujet parlant, et qui paraissent s'expliquer par une tradition dont la raison aurait aujourd'hui disparu, je crois que les emplois purement traditionnels sont rares et peu gênants et qu'ils s'éliminent d'eux-mêmes. Lorsque, au premier abord, un mode nous paraît actuellement seul justifié, prenons garde que son triomphe complet, dans la tournure visée, pourrait gêner l'expression de la pensée bien plus

29. [Clédat s'amuse dans la suite du texte à utiliser ici et là une orthographe revue par lui (segonde, tens, eus-mêmes, deus, etc.). Nous n'avons pas cru bon de conserver ces fantaisies « ortografiques ». ; ndlr].

que la latitude actuelle ; je dis latitude car, dans les cas de ce genre, la langue écrite et la langue parlée ont vraiment le choix d'après le sentiment du moment ; et ainsi nous avons la possibilité d'exprimer des nuances très fines, qu'on a parfois beaucoup de peine à définir, mais que les moins lettrés sentent parfaitement, et qui contribuent à la richesse de la langue.

I

Les modes et particulièrement le subjonctif

M. Brunot ouvre sa section des Modalités par cette définition : « L'action est considérée comme certaine ou possible, ... on la désire ou on la redoute, ... on l'ordonne... etc. Ce sont là les MODALITÉS DE L'IDÉE ». Nous retrouvons la vieille division en verbes déclaratifs, verbes de sentiment, verbes de volonté. Il est vrai que, p. 511, M. Brunot fait des réserves sur cette classification qu'il a lui-même formulée en tête de son premier chapitre : « Il y a lieu de faire d'expresses réserves sur ce qu'une pareille classification a de rigide et d'artificiel ». Artificiel, non ; quant à la rigidité, l'auteur a montré qu'on peut l'assouplir en exposant les faits.

Le moyen le plus explicite et souvent le seul possible, pour rendre les modalités de l'idée, est d'exprimer l'action dont on veut parler dans une subordonnée objective, et la modalité dans la principale. La variété des verbes dont on dispose pour la principale permet de différencier les nombreuses nuances de chaque modalité : il affirme, il annonce, il croit, il suppose, etc., que son ami viendra ; il est étonné, content, etc., que son ami vienne ; désolé, etc., qu'il ne vienne pas ; il demande, il souhaite, etc., que son ami vienne. Comme on le voit par ces exemples, on n'a, dans la subordonnée, que deux modes du verbe pour correspondre aux nombreuses modalités qu'exprime la principale. D'où cette conséquence forcée qu'un même mode correspond à des modalités très variées³⁰.

Il arrive qu'on puisse rendre la modalité et l'action, même avec certaines nuances, en une seule proposition [...] : « Mon ami viendra, il viendra sûrement, ou peut-être, ou probablement. Qu'il vienne ! Dieu le veuille ! ». dans ce cas, nous disposons de deux modes de plus, à

30. Il est excessif de considérer l'éventuel comme l'une des deux grandes catégories de modalités, même en donnant à ce mot son sens le plus large (dans les pages 511-512, M. Brunot le restreint au mode conditionnel). L'éventualité n'a pas plus d'importance que la probabilité ou la conjecture. On peut distinguer deux grandes catégories de modalités, mais qui correspondent aux deux grands modes de verbe, l'indicatif et le subjonctif : l'action est affirmée dans la réalité certaine ou probable, ou bien (même lorsqu'elle est acquise, mais non formellement affirmée, elle reste dans la pensée comme objet d'une opération de l'esprit ou d'un sentiment. [...])

signification précise, l'impératif et le conditionnel : « Venez ! Il viendrait ». Ce n'est pas qu'on ne puisse aussi [...] employer le conditionnel, tel quel ou subjonctif, dans une subordonnée, mais alors il exprime sa propre modalité, qui s'ajoute à celle que marque le verbe de la principale : « Il assure qu'il viendrait si on l'appelait » (Il y a affirmation d'une possibilité que l'incertitude de l'appel rend douteuse).

En employant l'antérieur au futur pour une action passée, ou en usant d'un auxiliaire de mode, le sujet parlant peut encore, en une seule proposition, exprimer une conjecture : il se sera trompé de chemin, il doit s'être trompé de chemin.

Enfin, comme le remarque M. Brunot, le ton peut suffire à marquer une modalité. En variant le ton, la mine, le geste, on peut donner à la simple phrase « Paul est arrivé » les significations suivantes : « Est-ce que Paul est arrivé ? » — Je suis arrivé qu'il soit arrivé. — Je déplore qu'il soit arrivé ».

[...] Nous étudierons ici non pas les modalités de l'idée, mais la valeur des modes, c'est-à-dire des formes verbales qui contribuent à l'expression de ces modalités. [...]

Idée générale des modes personnels. — L'indicatif et le subjonctif.

1. Quand nous employons un de ces mots de la langue que nous appelons verbes, c'est ou bien pour indiquer simplement à notre interlocuteur que l'action exprimée par ce verbe a ou n'a pas eu lieu, en complétant ou non cette indication par la mention de circonstances diverses de cette action, ou bien pour marquer un doute, notamment quand l'action nous a été apprise par un autre ou quand elle dépend ou a dépendu de conditions que nous jugeons être ou avoir été de réalisation douteuse³¹, ou bien pour ordonner l'action à notre interlocuteur ou le prier de la faire, ou bien pour la présenter comme souhaitée, admise ou imaginée par nous. Tels sont les quatre modes que la langue met à notre disposition pour exprimer une action, les quatre manières possibles de la présenter à l'aide du verbe³² : indicatif, dubitatif (les

31. En dehors de ces cas, le doute est exprimé soit par une locution adverbiale avec l'indicatif (il ne viendra probablement pas), soit par le verbe de la proposition principale avec le subjonctif de la subordonnée (je doute qu'il vienne).

32. Les modes dits impersonnels ne sont que les formes nominales ou adjectives du verbe.

grammaires disent conditionnel³³ », mais le terme est impropre parce que ni ce mode n'implique une condition, ni la condition n'implique ce mode), impératif, enfin subjonctif, terme obscur³⁴ qu'il faut prendre comme une simple étiquette (le mot optatif, dont on use parfois, ne comprend qu'une des applications du mode).

En marge des grammaires
pp. 1-7

10. Jacques DAMOURETTE & Édouard PICHON (1936)

Le fragment qui clôt ce recueil est tiré d'un ouvrage qui recouvre 25 années de recherche commune. La collaboration de Jacques Damourette et d'Édouard Pichon remonte en effet à 1911. Comme toujours, la lecture est entravée par un vocabulaire très spécial, parfois repris de traditions antérieures (*moeuf* = mode), mais le plus souvent inventé pour la cause. Malgré le sourire involontaire que certaines expressions peuvent susciter (une *moeuf* canon !), le lecteur se débrouille sans trop de difficultés. Ainsi dans l'opposition *factif / non factifs*, on retrouve facilement l'opposition "finite / non-finite" de la grammaire anglaise ; on comprend également la différence entre le *locutoire* (interpellation : parler à ...) et le *délocutoire* (prédication : parler de). On ne peut qu'apprécier l'importance qu'ils accordent à la distinction entre le *locuteur* (sujet d'énonciation), et le *protagoniste* (sujet d'énoncé), « substance soutien du verbe principal ».

À l'instar de Guillaume, les deux auteurs estiment que l'impératif est un mode de Discours (locutoire), et que le conditionnel est un temps du mode indicatif. L'étude du *moeuf* (mode) se limite donc à l'opposition entre l'indicatif et le subjonctif avec, comme objectif, d'établir le signifié de puissance (en termes guillaumiens) de chaque mode, à partir d'un corpus d'exemples tirés de la langue parlée et écrite. Leur démarche est donc diamétralement opposée à celle d'un Jespersen ou d'un Clédat, qui chacun à sa façon, partent des valeurs des modes dans une démarche où les modes morphologiques trouvent leur place dans un classement général de valeurs d'emploi. Le *savez* (indicatif) s'oppose donc au *sachiez* (subjonctif

33. P. 532, M. Brunot dit que l'éventuel (c'est le nom qu'il donne souvent au conditionnel) exprime, « semble-t-il, un doute « plus accentué » que le futur de probabilité, mais ce sont des valeurs très différentes : quand on doute d'un fait, on ne le présente pas comme probable. Quand on dit « il sera venu hier », on croit qu'il est venu ; quand on dit « il serait venu », on en doute ou on sait qu'il n'est pas venu.

34. Et trompeur, car il nous induit à considérer le subjonctif comme un mode de subordination.

pur) et au *sussiez* (subjonctif « impur ») et ainsi de suite.

Partant de l'idée que cette opposition indicatif/subjonctif n'est pas, comment certains le prétendent, en voie de disparition, ils commencent par examiner les indices morphologiques, en faisant remarquer que même quand l'opposition n'est pas marquée sémiologiquement entre le "savez" (indicatif) et le "sachiez" (subjonctif), le locuteur ordinaire reconnaîtrait facilement le subjonctif dans une phase comme *Mais j'aime mieux que tu ne parles pas de ma fille. Non !* (Duhamel, *Le Club des Lyonnais*, p. 183)

Des exemples tirés d'un corpus de « conversation courante » confirment l'emploi du subjonctif dans la langue populaire. L'usage général illustre la résistance de la langue devant les tentatives de la grammaire normative.

Une analyse fouillée des deux sens du verbe *dire* (say vs. tell) illustre les valeurs distinctes du subjonctif et de l'indicatif :

Indicatif : *Il dit qu'il veut parler à M. Yvoy personnellement = he says he wants to speak to M. Yvoy personally*

Subjonctif : *Je voulais dire à M. Yvoy qu'il reprenne Papa = I wanted to tell M. Yvoy to take papa back.*

Ils en concluent que le subjonctif est appelé lorsque « les idées et les sentiments sont prêtés par le locuteur (sujet d'énonciation) au protagoniste (sujet d'énoncé) ».

Lorsqu'il s'agit des verbes qui peuvent être complétés, soit par l'indicatif soit par le subjonctif, l'indicatif affirme une réalité (... et conclut à ce que le petit Daniel *était* décidément amoureux), alors que le subjonctif représente un événement qui exprime l'intention du protagoniste (... une requête dont la nullité est demandée, et contre lequel on conclut à ce qu'elle *soit* recommencée à ses frais ...)

Le mœuf

1867. — Dans le présent chapitre, nous allons étudier le résidu de ce que les grammaires classiques appellent les modes du verbe. L'on sait en effet que nous avons exclu de cette notion grammaticale l'opposition entre l'infinitif et le participe d'une part, et les « modes personnels » d'autre part : infinitif et participe se caractérisent par leur nature non factive, par opposition à la nature factive des « modes personnels ». C'est là une question de catégorie. Cf. supra §§ 1034 à 1239. D'autre part, nous avons étudié déjà l'opposition qui, à l'intérieur du factif verbal, sépare

l'impératif, qui est de nature locutoire, de l'indicatif et du subjonctif, qui sont de nature délocutoire. C'est là une question de personnaison. Cf. supra §§ 1391 à 1447. Enfin, nous n'avons pas eu de peine à montrer, en accord avec tous les grammairiens d'aujourd'hui, que le prétendu « mode » conditionnel n'avait rien d'un mode : les tiroirs dits conditionnels ont pour caractère d'être à la fois toncaux et futurs : ce sont là des questions d'actualité et d'énarration. Cf. supra §§ 1837-1850.

De toutes les notions que l'on fait rentrer communément dans le « mode », il ne nous reste donc plus à étudier que l'opposition entre l'indicatif et le subjonctif. Nous donnons à ce répartitoire, en nous servant d'un terme de grammaire française ancienne, le nom de *répartitoire de mœuf*.

Si l'on prend pour point de départ le savez, tiroir-canon qui représente la forme indifférenciée du factif verbal délocutoire, c'est le sachiez qui s'oppose au savez uniquement par son caractère subjonctif. Nous donnons donc au sachiez le nom de subjonctif pur et nous le prenons pour centre de notre étude générale, mais sans nous priver pourtant d'alléguer occasionnellement des exemples de subjonctif impur, tels que le sussiez, l'ayiez-su et l'eussiez-su, en tant que ces exemples ne posent pas de questions spéciales.

1868. — La question du subjonctif est une des plus épineuses de la grammaire française. Beaucoup de grammairiens vont pensant que la distinction indicatif-subjonctif est en régression dans le français d'aujourd'hui. Nous comptons montrer au lecteur qu'une pareille opinion ne correspond pas à ce qu'enseignent les faits.

Du point de vue morphologique déjà, cette conception s'avère contestable. Il est bien vrai que la similitude entre les trois figures singulières et la figure délocutive plurielle du savez et du sachiez dans les verbes du cadre en [oe] pourrait être un facteur de confusion entre ces deux tiroirs. Mais le fait qu'ils restent distincts aux deux formes locutive et allocutive plurielles, et surtout le fait que le sachiez diffère nettement du savez dans les autres cadres morphologiques verbaux, font qu'au point de vue psychologique l'esprit d'un Français aperçoit à peine, lors de l'emploi même, la similitude matérielle entre les formes du savez et celles du sachiez. Soit par exemple une phrase comme :

Mais j'aime mieux que tu ne parles pas de ma fille. Non !

(Duhamel, *Le Club des Lyonnais*, p. 183)

Ni celui qui la profère, ni celui qui l'entend ne songe à y comprendre *parles* comme un indicatif.

D'autre part, il ne faut pas se laisser prendre à l'argument tiré de la prépondérance numérique des verbes du cadre en [oe] dans la langue

française, car cette prépondérance n'indique pas du tout que les subjonctifs de ces verbes soient nettement les plus fréquents dans l'usage réel de la langue ; en effet, des verbes aussi fréquemment employés qu'être et avoir, qui prêtent leur sachiez pour la formation des tiroirs subjonctifs composés, ou que faire, pouvoir, vouloir, aller , etc. ont des sachiez nettement distincts de leurs savez.

Enfin, l'étude morphologique que nous avons faite au § 849 et à laquelle nous renvoyons le lecteur, nous a appris que, contre la similitude trop fréquente du savez et du sachiez, la langue se défendait dans la mesure du possible en essayant de créer des formes différenciées du sachiez. Aux exemples cités au paragraphe susdit, nous joindrons l'exemple suivant que nous avons recueilli depuis la rédaction du tome précédent :

Faudra que je les trye ! [f o : d r a k o e j l é : t r i : y]

(Melle GA, le 18 mars 1933)

Sc. les assiettes, pour en enlever les ébréchées. Cet usage est du type I, B, b du § 849.

Les quatre exemples que voici montrent, par leurs formations anormales mêmes, que le sentiment linguistique, même chez les sujets non cultivés qui connaissent mal les formes classiques du subjonctif, différencie le sachiez du savez, et aime que cette différence ait une expression formelle :

Ils lui cherchent des noises pour qu'il s'en alle [i l y i c è r c d è : n w à : z p w : r k i s a : n à l]

(Mme GC, le 23 mars 1934)

Non, ce n'est pas la peine ; faudra que j'y alle [f o : d r à k j i à l]

(Melle GA, le 9 août 1934)

Ces exemples sont du type I, A, a du § 849. Cf. aussi l'exemple oral de M. JN cité § 1428.

Alors, il m'a dit : « Pour ça, il faut que vous faisiez lever leurs actes de naissance ».

(Mme QN, le 18 juillet 1923)

Cet exemple est également du type I, A, a. Quant à l'identité formelle qu'il crée entre le sachiez et le savez, voyez ce qui a été dit loc. cit.³⁵

Mais Mme Borel-Maisonny demande qu'on surseoive au départ...

35. De même :

Mais supposons que vous pouviez laisser un tout petit morceau, gros comme un pois...

(Mme UH, le 15 mai 1934).

(Sur une fiche du malade SW, à la date du 20 juin 1933 ; recueilli le 28 novembre 1933). (Cet exemple est du type II, B, c, du § 849.)

Il y a des cas dans lesquels certaines formes verbales non admises par la grammaire normative et peut-être nées du désir de marquer le subjonctif, restent cependant ambiguës, ex. :

Quoi, mon ami me demande

Que je ne l'oublie pas [w b l i y oe].

(La violette doublera, couplet recueilli dans la bouche de Melle UI, le 4 juin 1934).

Il est certain que, dans la conversation courante, une forme [w b l i : y] serait nettement subjonctive, mais ici, du fait des nécessités prosodiques, un indicatif aurait pu prendre cette forme. Seule, la syntaxe indique que nous avons affaire à un subjonctif. Cf. infra § 1930.

C'est pour que les personnes croient qu'il y en a plein [sc. : de carnets, dans une boîte dont l'enfant a garni le fond avec des morceaux de bois].

(M. OE, le 13 décembre 1933)

Au délocutif pluriel, la forme [k r w a : v] peut être un indicatif, témoin les deux exemples oraux cités § 847.

En sommes, la morphologie est loin d'enseigner que le taxième du subjonctif soit en voie de disparition dans le français de nos jours³⁶.

1869. — Quant à la syntaxe, elle ne décèlerait une décadence du subjonctif que si l'emploi de ce mœuf était devenu si mécanique, si automatiquement attiré par la forme de la phrase qu'il n'y eût plus aucun intérêt à conserver une forme spéciale, puisque cette forme n'aurait plus aucune signification propre.

Or, nous ne nions pas que, depuis l'époque classique, les grammaires normatives n'aient très sottement fait effort pour obtenir une pareille mécanisation, en prescrivant, par exemple, que tel verbe devait attirer automatiquement le subjonctif dans sa complétance, tel autre verbe automatiquement l'indicatif ; ou que telle conjonction devait toujours se faire suivre du subjonctif, telle autre toujours de l'indicatif. Mais, d'une

36. Cyrano de Bergerac nous fournit :

Je veux, ce fit-il, que tu *venais*, ce fit-il autour de moi, ce fit-il, dans la Turquie, ce me fit-il. (Cyrano de Bergerac, *Le pédant joué*, III, 2 ; *Œuvres*, t. II, p. 254).

Dans cette phrase, *venais* ne peut être qu'un subjonctif pur. Il faut rapprocher cette forme, d'un type tout à fait aberrant, des subjonctifs en *-oie* qu'on rencontre dans certains textes anciens, notamment dans le *Psautier de Metz* et dans *Ami et Amile*. Cf. l'exemple cité § 880 et la note 2 dudit paragraphe, ainsi que la note 2 du § 1884.

part, la langue, qui semble n'avoir jamais accepté entièrement ces prescriptions tyranniques des grammaires normatives, paraît, ainsi qu'il sera vu au cours du présent chapitre, tendre à s'en affranchir davantage à notre époque, pour revenir à un état de liberté non pas semblable, mais comparable à celui qu'elle possédait avant l'époque classique. D'autre part, les grammaires normatives elles-mêmes n'étaient jamais arrivées à réduire toutes les distinctions sémantiques uniquement liées à l'emploi de l'indicatif ou du subjonctif, témoin une différence comme : « Je dis qu'il viendra » et « Je dis

INDICATIF :

DIS tout de suite que tu veux que je me mette en robe de bal pour faire mon cabinet de toilette.

(G. Feydeau, *On purge bébé*, sc. II)

Il DIT qu'il veut parler à M. Yvoy personnellement.

(J. Romain, *Les hommes de bonne volonté*, t. VI, chap. XVI, p. 122)

SUBJONCTIF :

Je voulais dire à M. Yvoy qu'il reprenne Papa.

(Ibid., p. 124)

Il lui jeta ce gros paquet de gibier fort rudement sur la tête, en lui DISANT qu'il apprit à ne pas corrompre ses juges.

(Talleyrand des Réaux, *Historiettes*, M. de Turin ; t. II, p. 82)

Avant d'entrer dans l'étude de détail des emplois du subjonctif, nous ne croyons pas inutile d'examiner, pour orienter le lecteur, quelques cas dans lesquels se montreront, et la liberté de la langue française quant à l'emploi du *mœuf*, et le parti qu'elle tire de cette liberté. Nous allons nous adresser pour cela à certains groupes de verbes que notre sentiment linguistique nous donne comme pouvant parfaitement souffrir soit l'indicatif, soit le subjonctif dans leur complétance.

C'est ici le lieu de rappeler que nous avons soigneusement distingué, au § 1709, quant à la détermination des tiroirs figurant dans les subordonnées, entre le locuteur, c'est-à-dire la personne qui parle, et le protagoniste, substance soutien du verbe principal. En ce même passage, nous avons marqué que locuteur et protagoniste se confondaient quand le verbe principal avait un soubassement locutif. C'est dire que les phrases dans lesquelles le protagoniste est locutif ne sont pas, pour le grammairien qui cherche à préciser les conditions d'emploi des divers tiroirs, aussi instructives que celles où le protagoniste est allocutif ou délocutif.

Ceci posé, nous allons comparer pour divers verbes les emplois principaux comportant indicatif avec ceux comportant subjonctif.

I. L'on va voir que, dans un très grand nombre de cas, c'est des idées et des sentiments prêtés par le locuteur au protagoniste que dépend l'emploi du subjonctif. Le subjonctif est dit alors en emploi protagonistique.

A. Verbes qui, avec des modalités sémantiques propres à chacun d'entre eux, ont en commun de pouvoir servir à l'affirmation d'un fait : dire, prétendre, mander, assurer, avertir, conclure.

[D & P donnent une série d'exemples d'emplois comportant l'indicatif et d'emplois comportant le subjonctif. Nous en retiendrons deux que nous ferons suivre du commentaire des auteurs :]

... et CONCLUT à ce que le petit Daniel était décidément amoureux.

(Th. Gautier, *Les Jeunes-France*, Daniel Jovard, p. 84)

Le juge-commissaire à une requête dont la nullité est demandée, et contre lequel on conclut à ce qu'elle soit recommencée à ses frais, peut... concourir au jugement.

(Rivière, Hélié et Pont, *Note sur le code de procédure civile*)

La comparaison sémantique de ces deux groupes d'exemples donne des résultats très clairs. La complétance à l'indicatif exprime un fait que le protagoniste rapporte en affirmant la réalité ; ce qui revient à dire que cette complétance comporte un jugement de la part du protagoniste.

Au contraire, la complétance au subjonctif représente un événement que le protagoniste exprime l'intention de créer par sa volonté. Il s'agit donc d'événements qui ne sont pas posés par lui comme existants, au sujet desquels il n'est pas porté par lui de jugement.

Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française,

1911-1936

Tome cinquième, 1936